

RAPPORT D'ACTIONNAIRE ENGAGÉ **EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET** **D'ENGAGEMENT**

LYXOR International Asset Management

Exercice 2020



EDITO



Florent Deixonne,
Responsable de
l'Investissement
Socialement Responsable

En 2020, la crise de la **Covid-19** s'est ajoutée à l'urgence climatique mondiale et a mis en lumière les liens étroits existant entre **biodiversité, climat, santé et société**. Cette année ne doit pas être celle du fatalisme mais celle de la prise de conscience et d'un « **réveil climatique** ». Le monde de la finance doit renforcer ses responsabilités face aux défis auxquels nous sommes confrontés et agir collectivement pour limiter l'élévation des températures en-dessous de 2 degrés.

En tant que **gestionnaire d'actifs et actionnaire engagé et responsable**, LYXOR a la capacité d'influencer les sociétés dans lesquelles nous investissons et de réorienter les capitaux vers le développement d'une **économie bas carbone**. Nous sommes convaincus que l'investissement responsable permet de créer de la valeur sur le long terme pour la société et les actionnaires. A l'écoute de nos clients de plus en plus concernés par la transition écologique et au regard de notre responsabilité fiduciaire, LYXOR utilise son **pouvoir d'actionnaire** pour préparer un avenir plus soutenable et s'adapter aux défis d'un environnement en constante mutation.

Notre engagement actionnarial se révèle concrètement en trois chiffres clés de l'année 2020 : **14,7 milliards d'euros** d'actifs votés, **2,6 milliards d'euros** d'encours sous engagement climat et **19%** d'opposition en assemblée générale, témoignant de notre responsabilité d'actionnaire.

En 2020, nous avons renforcé le dialogue avec les sociétés sur le sujet du **climat**. Témoin de la **prise de conscience mondiale** par rapport à cette question sensible, LYXOR s'est particulièrement engagé au côté des entreprises dans cette transformation nécessaire, grâce à des initiatives comme le **Climate Action 100+**, le CDP et à nos **trois campagnes d'engagement thématique** (plastique et économie circulaire, gestion localisée de l'eau, technologies propres et responsables) qui ont pris de l'ampleur cette année. L'extension de notre engagement au **Japon** nous a permis de participer à la première résolution climat dans une entreprise japonaise, Mizuho.

Le climat sera toujours au centre de nos préoccupations pour cette nouvelle année 2021. Dans la perspective de la **COP 26 à Glasgow** en novembre, nous poursuivrons notre engagement proactif avec les entreprises sur des sujets aussi importants que leur alignement avec l'Accord de Paris, leur volonté d'atteindre la neutralité carbone ou encore leur intégration de la question climat au plus haut niveau du management. Nous continuerons d'encourager les entreprises à guider leur orientation stratégique au service de la société.

Nous sommes heureux de vous présenter notre rapport d'engagement actionnarial pour l'année 2020.

1. Politique d'engagement	<u>7</u>
L'engagement lié aux assemblées générales	<u>10</u>
L'engagement lié aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance	<u>13</u>
L'engagement en faveur du climat	<u>16</u>
2. Exercice des droits de vote	<u>28</u>
Principes généraux	<u>29</u>
Processus de vote	<u>30</u>
Bilan des votes aux assemblées générales	<u>31</u>
Contexte et périmètre de vote	<u>31</u>
Analyse de la saison d'assemblées générales	<u>33</u>
Analyse des votes d'opposition	<u>36</u>
Résolutions externes	<u>42</u>
Votes dérogeant à la politique de vote	<u>49</u>
Gestion des conflits d'intérêts	<u>51</u>
Annexes	<u>52</u>

CHIFFRES CLÉS*

A+

Notation UN-PRI¹ « Active Ownership », 2020

**€14,7
Mds**

Actifs votés

54%

Part des actifs votés²

447

Nombre d'assemblées
générales votées

5 562

Nombre de résolutions
analysées

19%

Taux d'opposition moyen en
assemblée générale

**€10,2
Mds**

Encours sous engagement

**€2,6
Mds**

Encours sous engagement
climat

78

Nombre de sociétés
rencontrées dans le cadre
de l'engagement

*Les chiffres présentés ci-dessous correspondent à l'ensemble du Groupe Lyxor composé de Lyxor International Asset Management, Lyxor Asset Management et Lyxor Funds Solutions.

¹ United Nations – Principles for Responsible Investment

² Sur la base de sous-jacents de type actions au sein de véhicules d'investissement en réplication directe. Ne sont pas pris en compte les fonds avec délégation du vote à un gérant externe.

LYXOR International Asset Management SAS (ci-après « LYXOR ») est une filiale à 100% du Groupe Société Générale. Ce document présente les conditions dans lesquelles la société de gestion LYXOR exerce pour le compte de ses clients, son rôle d'**actionnaire engagé et responsable**.

Convaincu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels la société civile doit faire face, LYXOR a défini – dans le prolongement de sa **démarche d'investisseur responsable** et en ligne avec son adhésion, depuis de nombreuses années, aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies – une **politique d'engagement actionnarial** attachée aux titres détenus par les OPC (FIA et OPCVM) dont elle assure la gestion.

Cette politique d'engagement actionnarial se traduit par deux axes complémentaires :

- une **politique d'engagement** présentant de quelle manière LYXOR interagit avec les société détenues en portefeuille ;
- une **politique de vote** recensant les grands principes de gouvernance d'entreprise auxquels la société de gestion adhère et la manière dont ses principes sont appliqués lors de l'exercice des droits de vote de LYXOR en assemblées générales.

La politique d'engagement et de vote mise en œuvre par LYXOR sur l'exercice 2020 est consultable et disponible sur le site internet de la société de gestion, à l'adresse : <https://www.lyxor.com/politique-de-vote-et-dengagement-liam-2021>

Conformément aux dispositions des articles L533-22 et R533-16 du Code Monétaire et Financier, LYXOR rapporte dans le présent document les conditions dans lesquelles elle a appliqué sa politique de vote et d'engagement.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2020.

Signatory of:



LES 6 ENGAGEMENTS DE LYXOR EN TANT QUE SIGNATAIRE DES PRI

1

Nous intégrons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements .

2

Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat.

3

Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.

4

Nous encourageons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements .

5

Nous coopérons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.

6

Nous rendrons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des principes.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE

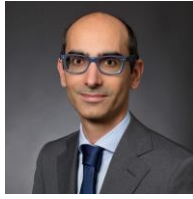
Un **comité de gouvernance interne** à LYXOR valide et supervise la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement. Ce comité est composé des membres suivants :



Edouard Auché
Secrétaire
Général



Florence Barjou
Responsable des
Investissements



Florent Deixonne
Responsable de
l'Investissement
Socialement
Responsable



Raphaël Dieterlin
Responsable de
la gestion ETF et
fonds indiciels



Marc Duval
Responsable du
département
Solutions
d'Epargne



Marc Noël
Responsable des
Affaires
Juridiques



Philippe Rémy
Responsable de
la conformité



Paul Marouzé
Analyste ISR



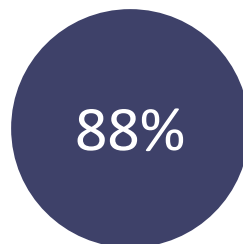
Déborah Yomtob
Analyste ISR

En 2020, le comité de gouvernance s'est réuni 3 fois avec un taux de participation de 88%. Lors de ces trois réunions, les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Analyse des points d'attention prioritaires pour la saison 2020
- Analyse des campagnes d'engagement menées par LYXOR en 2020
- Analyse de la saison de vote 2020
- Validation de la politique de vote et d'engagement pour 2021



Réunions du Comité de gouvernance
en 2020



Taux d'assiduité des membres aux
réunions du Comité de gouvernance



POLITIQUE D'ENGAGEMENT

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Convaincu que la performance d'une entreprise ne repose pas uniquement sur ses seules performances financières, LYXOR attend aujourd'hui des entreprises dans lesquelles elle investit qu'elles soient transparentes et prennent en compte les enjeux extra-financiers auxquels elles doivent faire face. La prise en compte de ces questions environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance, est profitable à la performance à long terme des entreprises et donc dans l'intérêt à long terme des investisseurs.

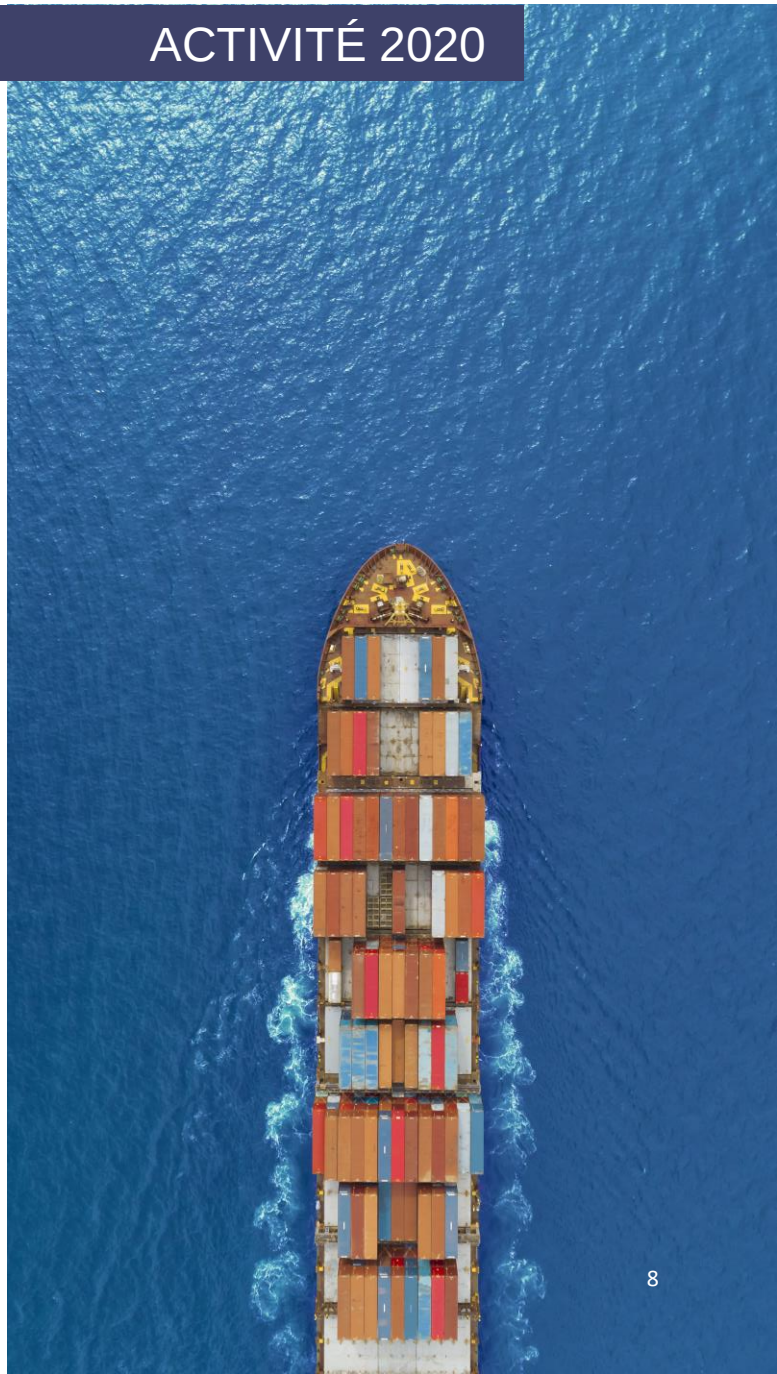
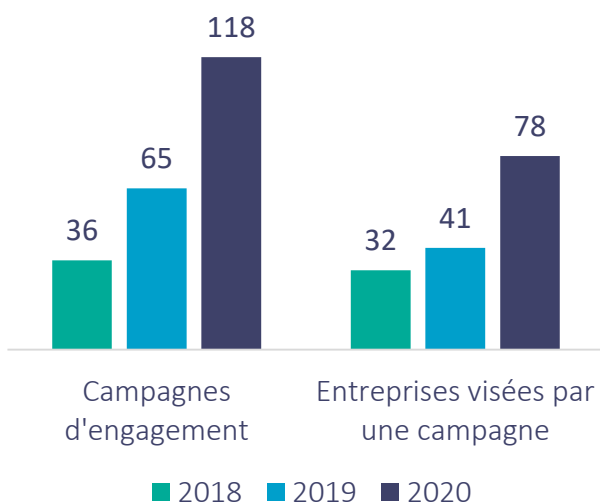
Afin de promouvoir les meilleures pratiques en la matière, LYXOR a ainsi défini une politique d'engagement qui s'articule autour de **trois axes** :

- L'engagement lié aux assemblées générales
- L'engagement lié aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
- L'engagement lié au climat

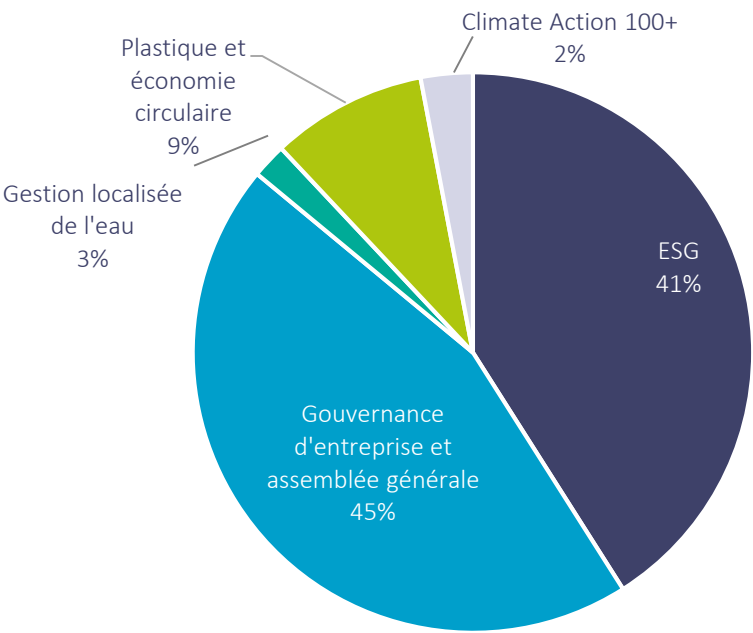
ACTIVITÉ 2020

En 2020, l'équipe en charge de l'Investissement Socialement Responsable de LYXOR a eu l'occasion de mener **118 campagnes d'engagement** (+80%) auprès de **78 entreprises** à l'international.

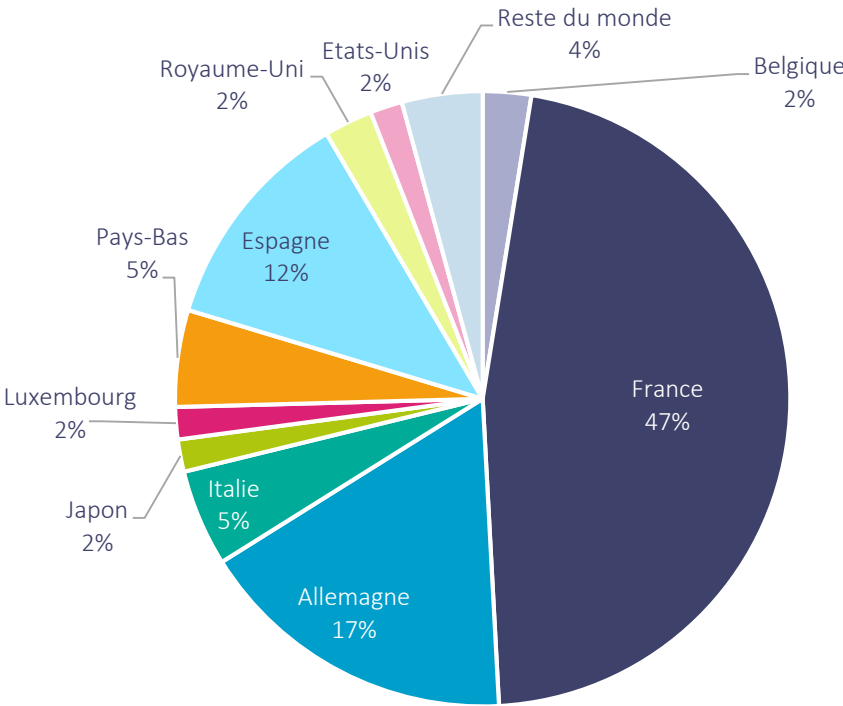
Évolution de l'application de la politique d'engagement



Répartition des thématiques d'engagement



Répartition géographique des entreprises rencontrées



L'ENGAGEMENT LIÉ AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Contexte

En tant que représentant des OPC actionnaires qu'elle gère, LYXOR s'engage à exercer les droits de vote attachés aux actions détenues par ces OPC afin de promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise (cf. partie II. Exercice des droits de vote). Pour se faire, LYXOR use de son influence en amont des assemblées générales, afin d'initier un **dialogue constructif avec les entreprises** et ainsi **enrichir le travail d'analyse** effectué en interne par LYXOR.

En dehors de la période des assemblées générales, LYXOR promeut un **dialogue régulier** avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration* et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

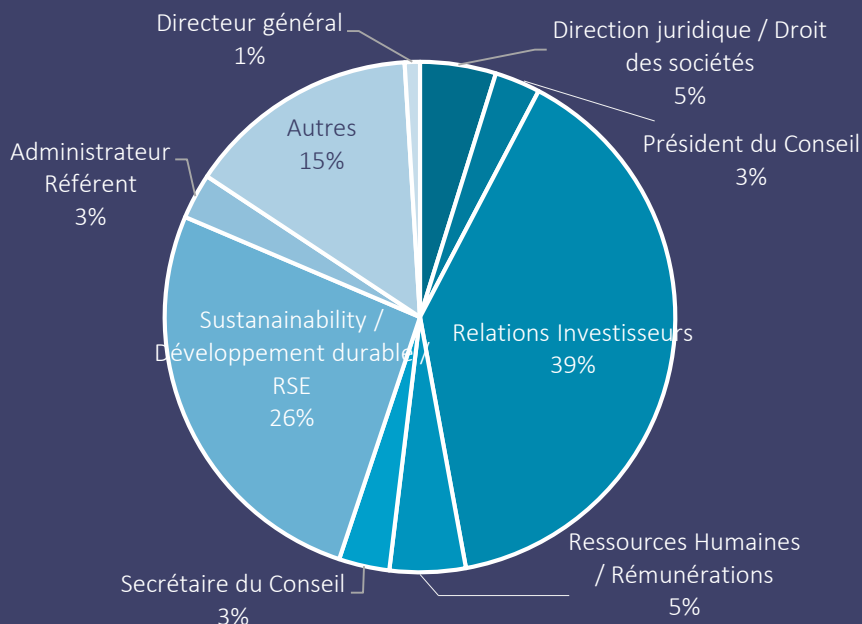
Activité 2020

L'engagement en amont des assemblées générales est un dialogue bilatéral où LYXOR présente ses principes directeurs en matière d'exercice des droits de vote et l'émetteur présente les différents points qui seront abordés lors de l'assemblée générale. Ces discussions permettent ainsi d'aborder le contenu des résolutions proposées à l'ordre du jour des assemblées générales afin de s'assurer d'une part qu'il est aligné sur les intérêts des actionnaires et d'autre part, conforme à nos principes de gouvernance.

L'émetteur, qui aura discuté avec plusieurs de ses actionnaires, pourra avoir une vision assez large des intentions de vote de ces derniers et pourra ainsi – si besoin – revoir le contenu de ses résolutions (être plus explicite, prendre des engagements, revoir des seuils...) afin de s'aligner aux attentes et aux meilleures pratiques en place.

Dans certains cas, ces échanges ont permis de clarifier certaines situations et ainsi soutenir les résolutions proposées par le management (cf. Partie II – Exercice des droits de vote).

Répartition des catégories de personnes rencontrées

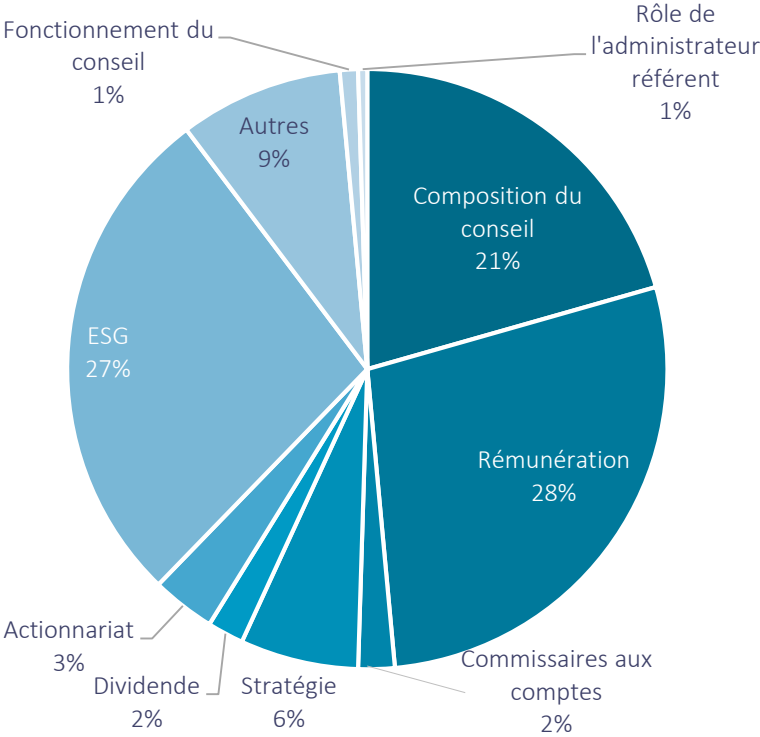


*« Conseil » peut désigner le Conseil d'administration ou le Conseil de surveillance selon la structure de la société.

Le développement de ce dialogue actionnarial s’est ainsi traduit par des relations directes entre LYXOR et des membres des Conseils d’administration ou de surveillance en complément des relations investisseurs des entreprises. Les membres du Conseil se rendent en effet de plus en plus disponibles pour échanger avec LYXOR, conscients de l’importance de ce dialogue bilatéral et de l’influence que peuvent avoir les investisseurs lors du vote. Ainsi, lors des 26 campagnes d’engagement en amont des assemblées générales menées en 2020, LYXOR a eu l’opportunité de discuter avec 11 Présidents de Conseil, 4 Présidents du comité des rémunérations, 12 administrateurs référents et 3 Directeurs Généraux.

Parmi les différents termes abordés lors de ces campagnes, **le sujet des rémunérations reste la thématique la plus abordée**, sans aucun doute en raison de l’évolution réglementaire grandissante sur le sujet, notamment par la directive européenne SRD II. En effet, LYXOR attend des entreprises qu’elles soient transparentes sur leur politique de rémunération et qu’elles communiquent les mécanismes conduisant à l’attribution de rémunération variable.

Répartition des thématiques abordées lors des campagnes dédiées aux assemblées générales



La question des **enjeux extra-financiers** est la seconde thématique la plus abordée, montrant leur intégration croissante au plus haut niveau de la direction au sein des entreprises. Enfin, la question de la **composition du Conseil et de son fonctionnement** revient très régulièrement. En effet, en tant que représentant des actionnaires, LYXOR se prononce sur la nomination et le renouvellement des membres du Conseil d’administration ou de surveillance. A ce titre, des questions peuvent être soulevées sur le choix des candidats notamment en termes de compétences apportées au Conseil, de diversité des membres ou de disponibilité de ces derniers. Les échanges entre LYXOR et les émetteurs permettent d’avoir une meilleure visibilité sur les choix du Conseil.

Au-delà des échanges avec l'émetteur, ces engagements dédiés aux assemblées générales permettent d'initier le **dialogue avec d'autres parties prenantes**. En effet, cette saison 2020 a été marquée par une série de campagnes activistes ayant un impact direct sur les assemblées générales des sociétés. Parmi les différents cas d'activisme relevés en 2020 en Europe, LYXOR a notamment été sollicité à l'occasion de l'assemblée générale d'Unibail-Rodamco-Westfield. L'ordre du jour de l'assemblée générale ayant été modifié à l'initiative d'actionnaires, LYXOR a échangé avec les différentes parties prenantes afin d'écouter les arguments de chacun et se positionner dans le meilleur intérêt pour l'entreprise et donc de ses actionnaires (cf. Partie II – Exercice des droits de vote).

Enfin, durant toute la saison des assemblées générales, LYXOR, en ligne avec sa démarche d'actionnaire engagé et responsable, a renforcé sa **communication** proactive auprès des émetteurs lorsqu'une opposition à au moins une des résolutions soumises au vote était préenregistrée. Ainsi, plus de 230 alertes ont été envoyées par LYXOR pendant la saison 2020 des assemblées générales pour informer les sociétés de votes négatifs.



Part des encours LYXOR sous
engagement lié aux assemblées
générales

“

Nous sommes convaincus que les investisseurs peuvent être de véritables acteurs de la transition énergétique grâce à un renforcement du dialogue et une politique de vote exigeante et en accord avec un monde plus durable.

”

Paul Marouzé,
Analyste Investissement Socialement Responsable

L'ENGAGEMENT LIÉ AUX SUJETS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Contexte

La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de LYXOR. Discuter avec les entreprises afin de comprendre comment elles gèrent les risques extra financiers et comment elles se saisissent des opportunités afférentes est primordial. LYXOR considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques et opportunités. L'objectif de LYXOR sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à **améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)**.

Activité 2020

Tout comme l'engagement en amont des assemblées générales, l'engagement dédié aux thématiques environnementales, sociales et de gouvernance est avantageux pour l'émetteur et pour l'actionnaire. Selon LYXOR, ce type d'engagement a pour principal bénéfice le **renforcement des connaissances** sur ces sujets. En effet, chaque société en fonction de son secteur, de ses implantations géographiques, de sa chaîne de valeur, est confrontée à des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux différents. Ces discussions permettent aux émetteurs de mieux appréhender les attentes des investisseurs et parfois leur positionnement par rapport à leurs pairs.



€6
Mds

Part des encours LYXOR sous
engagement lié aux enjeux ESG

En amont de chaque campagne, LYXOR identifie ainsi les **enjeux les plus matériels** pour chacune des entreprises avec lesquelles elle va discuter, analyse ensuite le **positionnement de l'entreprise** par rapport à son secteur, ses pairs puis échange avec la société sur ses ambitions, ses plans d'action.

Ainsi en 2020, LYXOR a pu discuter avec 41 entreprises sur des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Si comme indiqué précédemment, chaque entreprise doit faire face à ses propres opportunités et risques environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, certains sujets sont abordés, quel que soit le secteur, l'implantation géographique ou la taille de l'entreprise :

1. Les objectifs et les plans d'action en matière de **décarbonisation** : plusieurs entreprises avec lesquelles LYXOR a dialogué ont annoncé en 2020 un engagement d'atteindre « zéro émission nette » à un horizon 2030 ou 2050 et un alignement avec un scénario compatible 1,5 ou 2°C. Ci-dessous, trois exemples de bonnes pratiques dans des secteurs variés :

Atos s'engage à atteindre « zéro émission nette » d'ici 2035, se fixant les objectifs de décarbonation les plus exigeants de son secteur.

BP a également annoncé en 2020 son ambition de devenir une entreprise « net zero » d'ici 2050 pour l'ensemble de ses opérations. C'est la première entreprise du secteur pétrolier à prendre un tel engagement, montrant ainsi l'exemple pour les autres compagnies pétrolières et gazières.

Legrand vise la suppression de ses émissions nettes de gaz à effets de serre d'ici 2050 sur l'ensemble de ses activités, pour un réchauffement mondial limité à 1,5°C.



2. Les mesures mises en place pour améliorer la **qualité de vie au travail des salariés** ainsi que les objectifs en matière de **réduction des inégalités** : en parallèle des objectifs concernant le taux de féminisation dans les Conseils d'administration, la question de la place des femmes dans le comité exécutif et parmi les plus hautes instances du management est de plus en plus abordée et mise en place de façon concrète avec des objectifs quantifiables et mesurables.

♀ 20%

de femmes au niveau exécutif dans les entreprises européennes et américaines, contre seulement 3% dans les entreprises japonaises³.

³ [Gender Equality Global Report & Ranking 2021](#)

3. Le rôle à jouer de l'entreprise et son impact sur l'un ou plusieurs des **Objectifs de Développement Durable** définis par les Nations Unies. La crise de la Covid-19 menace les progrès déjà accomplis pour atteindre les objectifs de développement durable avec un impact particulièrement préoccupant sur l'objectif 3 qui vise à améliorer l'accès à tous à une vie en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous. Aucun des 17 ODD n'est par ailleurs épargné par cette crise, à commencer par le premier d'entre eux, qui vise à éliminer la pauvreté dans le monde. Pas moins de 71 millions de personnes supplémentaires risquent de basculer dans l'extrême pauvreté en 2020⁴.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ces rencontres ont également permis de discuter avec les entreprises sur la manière dont sont traités les enjeux ESG et climatiques au niveau des plus hautes instances de la société, à savoir le Conseil d'administration ou de surveillance, en ligne avec les recommandations de la Taskforce on Climate related Financial Disclosures (cf. Partie I - L'engagement de LYXOR en faveur du climat).

Enfin, au regard de la crise sanitaire liée au Covid-19, LYXOR a également abordé avec les entreprises les mesures mises en place pendant la pandémie pour les collaborateurs et la société dans son ensemble. Les questions autour de la protection de la santé physique et mentale des collaborateurs, de l'encadrement et de la flexibilité du télétravail et des aides pour assurer un salaire stable ont également été posées afin de s'assurer de l'engagement des sociétés pour protéger leur capital humain.

⁴ <https://www.un.org/fr/coronavirus/articles/COVID-19-puts-2030-agenda-to-the-test>

L'ENGAGEMENT LIÉ AU CLIMAT



Que signifie « Science based targets » ? Les objectifs adoptés par les entreprises pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) sont considérés comme étant « alignés avec la science » s'ils visent un niveau de décarbonisation suffisant pour limiter la hausse de la température moyenne mondiale en-dessous de 2°C par rapport au niveau préindustriels. Initiative conjointe du CDP, du Pacte mondial des Nations Unies, de l'Institut des ressources mondiales (WRI) et du WWF, Science based Targets identifie et promeut des approches innovantes permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des GES ambitieux et significatifs mais aussi cohérents avec leur secteur d'activité.

Les politiques internationales se sont réellement emparées du sujet climatique lors de la COP 21 en adoptant l'**Accord de Paris (2015)**, qui a permis de définir les ambitions en matière de changement climatique au niveau international : **maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C et maximiser les efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C à horizon 2100**. Une fois le cadre défini, il est essentiel que chacun à son niveau se saisisse du sujet et fasse évoluer les pratiques.

LYXOR a donc décidé de concentrer ses campagnes d'engagement sur la question du changement climatique, représentant résolument l'un des défis majeurs du 21ème siècle. Le choix du changement climatique comme campagne d'engagement thématique majeure s'inscrit dans la continuité de la [politique d'investisseur socialement responsable](#) de LYXOR et de sa [politique climat](#).

A ce jour, quatre campagnes d'engagement thématique autour du climat sont menées par LYXOR :

- Climate Action 100+
- Gestion localisée de l'eau
- Plastique et économie circulaire
- Technologies propres et responsables

Au-delà des campagnes d'engagement mentionnées ci-dessus et présentées dans la suite de ce rapport, LYXOR a rejoint en 2020, la campagne [CDP Science-Based Targets](#) (SBTs). Celle-ci propose aux investisseurs signataires du CDP (ex-Carbon Disclosure Project) de jouer un rôle clef dans l'adoption d'objectifs climatiques « science-based » par les entreprises. Cette campagne unique s'appuie sur le mécanisme d'engagement collectif mis en place par le CDP pour accélérer l'adoption d'objectifs « science based » par les entreprises de tous secteurs. LYXOR a rejoint en 2020 cette initiative afin d'atténuer les risques climatiques auxquels les fonds de LYXOR pourraient être exposés.

LYXOR est signataire de :



Climate Action 100+

Contexte

En 2018, LYXOR a rejoint le **Climate Action 100+**, une initiative internationale menée par les investisseurs, visant à mobiliser les principaux émetteurs de gaz à effet de serre du monde ainsi que d'autres entreprises, qui ont été identifiées comme disposant d'importantes opportunités pour conduire la transition vers les énergies propres et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

A travers cette initiative, LYXOR a pour objectif d'obtenir des engagements de la part des Conseils d'administration ou de Surveillance et/ou des principaux dirigeants afin :

1. De **mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide** qui énonce clairement la responsabilité et la supervision du Conseil à l'égard des risques climatiques ;
2. De prendre des mesures pour **réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de la chaîne de valeur**, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et de passer, dans la mesure du possible à une trajectoire 1,5°C. Cela implique notamment l'ambition d'atteindre l'objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ; et
3. D'**améliorer la communication de l'information conformément aux recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)** et du Global Investor Coalition on Climate Change (le cas échéant) afin de permettre aux investisseurs d'évaluer la robustesse des stratégies des entreprises par rapport à une gamme de scénarios climatiques, y compris bien en deçà de 2°C, et d'améliorer la prise de décisions en matière d'investissement.

En 2021, LYXOR accompagne huit entreprises à travers l'initiative Climate Action 100+, vers une meilleure prise en compte de leurs enjeux climatiques, que ce soit au niveau de leur gouvernance, de leur stratégie ou de leur ambition envers le climat.

Activité 2020

En raison de la situation sanitaire en 2020, les avancées dans le cadre du Climate Action 100+ ont été ralenties. Néanmoins, cela n'a pas empêché les investisseurs de progresser dans l'établissement du dialogue avec les entreprises engagées : huit entretiens téléphoniques en présence des investisseurs ont permis aux parties prenantes de fixer des objectifs puis d'évaluer l'avancement des plans d'action.



Face à l'urgence de la crise climatique, Climate Action 100+ a annoncé en août 2020 la création du Net-Zero Company Benchmark qui rassemble 159 entreprises de multiples secteurs, dont font partie les entreprises suivies par LYXOR. Des investisseurs, des ONG à la pointe de la recherche sur le climat et des intervenants d'entreprises ont collaboré pour établir des indicateurs solides, équitables et applicables aux marchés locaux et à tous les secteurs. L'objectif est de proposer aux investisseurs un outil transparent pour mieux comprendre l'engagement des entreprises les plus émettrices de GES en faveur du climat. Cette initiative permettra de réconcilier les attentes des investisseurs et les actions des entreprises pour lesquelles le risque climatique ne cesse d'augmenter. Les résultats des évaluations des entreprises seront en effet utilisés par les signataires pour éclairer leurs actions au cours de la cinquième année de l'initiative.

La décarbonisation de l'ensemble de l'économie nécessitera des mesures des acteurs de l'énergie, du côté de l'offre et de la demande. C'est pourquoi les principaux investisseurs de l'initiative ont envoyé une lettre à toutes les entreprises du Climate Action 100+ qui comprenait trois demandes :

- Communiquer conformément à l'indice de référence net-zéro du CA 100+ ;
- Fixer une ambition à long terme de zéro émission nette d'ici 2050, pour toutes les émissions matérielles ainsi que pour les émissions intermédiaires ;
- Collaborer avec Climate Action 100+ pour développer des trajectoires de décarbonisation du secteur et de l'ensemble de la chaîne de valeur.

L'objectif est d'avoir un impact au-delà des 159 entreprises engagées dans le cadre du Climate Action 100+. Les grandes entreprises sont bien placées pour contribuer à la réduction des émissions du scope 3 en raison de leurs moyens financiers importants, de leur importance pour les fournisseurs ou de leur influence sur les modes de consommation.

En 2020, de nombreuses entreprises ont annoncé leur souhait d'atteindre la neutralité carbone à la suite de l'implication des investisseurs. Ainsi, 43% des entreprises signataires ont un objectif de neutralité carbone d'ici 2050⁵, bien que seulement 10% prennent en compte les émissions du scope 3 dans la fixation de leur objectif.

Climate Action 100+ et LYXOR ont pu observer des progrès en ce qui concerne la gouvernance. Plus de trois-quarts des sociétés dévoilent désormais des preuves de l'implication du Conseil d'administration et des différents comités par rapport aux risques climatiques⁵.



Part des encours LYXOR sous
engagement CA 100+

⁵ [2020 Climate Action 100+ Progress Report](#)



L'initiative **Task Force on Climate-related financial disclosure** (TCFD) a été créée en 2017 pour structurer la publication d'informations claires, transparentes et comparables sur les risques et opportunités induits par le changement climatique pour les entreprises. Ce cadre de reporting volontaire est structuré autour de quatre piliers thématiques liés entre eux :

- Gouvernance
- Stratégie
- Gestion des risques
- Indicateurs et objectifs

Une meilleure information permet aux entreprises d'intégrer les effets du changement climatique dans leurs décisions stratégiques. Les investisseurs ont un rôle important à jouer pour influencer les organisations dans lesquelles ils investissent afin de fournir de meilleures informations financières liées au climat.

GROUPE RENAULT

En tant que société faisant partie du périmètre d'engagement de LYXOR dans le cadre du Climate Action 100+, LYXOR accueille favorablement le soutien public de Renault aux recommandations TCFD, l'un des axes de progrès de l'initiative.



Enel, dépôt d'une résolution relative au climat à l'assemblée générale annuelle d'une société italienne

En mai 2020, LYXOR, en collaboration avec 25 investisseurs institutionnels, représentant environ 2,2% du capital, a déposé une résolution à l'assemblée générale de la société italienne Enel S.p.A. Cette résolution concernait une liste alternative de candidats à l'élection du Conseil d'administration, comprenant entre autres un candidat ancien dirigeant d'une société spécialisée dans l'énergie éolienne.

Dans le cadre de la coalition d'investisseurs de l'initiative Climate Action 100+ engagée avec Enel, LYXOR a décidé de participer à cette campagne d'engagement collaboratif. La nomination d'un membre hautement qualifié au Conseil devrait aider Enel à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et à atteindre les objectifs scientifiques que l'entreprise s'est fixés en septembre 2019 et à s'assurer que ses émissions de scope 1 et 2 correspondent aux réductions requises pour maintenir le réchauffement de la planète bien en deçà du scénario 2°C.

Le système italien « voto di lista » pour l'élection des membres du Conseil a facilité cette initiative des actionnaires. Indépendants en Italie, les actionnaires minoritaires ont le droit de proposer des membres du Conseil d'administration à l'assemblée générale de la société. En tant que co-déposant apportant son capital-actions, LYXOR a soutenu activement la liste proposée par les actionnaires minoritaires.

À la suite d'un vote très serré entre les deux listes, la liste soumise par les actionnaires minoritaires (dont LYXOR) a obtenu plus de 51% des voix en faveur et a donc été adoptée. La nomination de cet expert au Conseil d'administration d'Enel devrait aider l'entreprise à passer de l'énergie fossile à des solutions plus durables comme l'énergie éolienne et solaire, l'ambition d'Enel étant d'être neutre en carbone d'ici 2050.

Plastique et économie circulaire

Contexte

La Commission Européenne⁶ a adopté un nouveau plan d'action pour l'économie circulaire - l'un des principaux blocs du "Green Deal" européen, le nouvel agenda de l'Europe pour une croissance durable. Dans ce plan d'action, la Commission Européenne prévoit que la consommation de plastique devrait doubler d'ici les 20 prochaines années. Or pour l'instant, 40% du plastique n'est utilisé qu'une fois, avant d'être jeté⁷. Il est donc essentiel pour toutes les parties prenantes (entreprises, fournisseurs, investisseurs, organismes de régulation, etc.) de réfléchir à une intégration durable du plastique dans une économie circulaire.

C'est dans cette dynamique qu'en 2020, LYXOR a rejoint une campagne d'engagement collaborative sur la thématique du plastique et de l'économie circulaire⁸. L'objectif est de comprendre auprès d'acteurs clés quels sont les enjeux du plastique et comment intégrer les risques associés tout au long de la chaîne de valeur.

Trois secteurs (secteur de l'emballage et biens de consommation, de l'électronique et de l'automobile) ont ainsi été identifiés comme ayant un impact essentiel sur cette thématique. Parmi ces secteurs, LYXOR, en collaboration avec les autres investisseurs actifs sur cette campagne, a sélectionné une vingtaine d'entreprises ayant un impact direct ou indirect sur ce sujet afin d'engager le dialogue.

Tout au long de cette campagne d'engagement d'une durée initiale de trois ans, LYXOR et les différentes parties prenantes abordent des problématiques centrales, comme l'analyse du cycle de vie qui est cruciale dans la mise en place d'une économie circulaire, ou encore la qualité des matériaux recyclés et la confiance dans le matériau, un des principaux défis à relever pour accroître l'utilisation de plastiques recyclés.

La stratégie d'engagement de cette campagne est fondée sur l'initiative de la [Fondation Ellen MacArthur](#), qui s'est donnée pour mission d'accélérer la transition vers l'économie circulaire. La fondation vise notamment à promouvoir une nouvelle économie des plastiques, et recommande trois étapes principales aux entreprises et aux autres parties prenantes :

- Découpler les matières premières fossiles
- Créer une économie efficace après utilisation
- Réduire les fuites.

Ces étapes s'alignent ainsi sur le concept d'une économie circulaire.



⁶ https://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm

⁷ <https://www.nationalgeographic.fr/le-plastique-en-10-chiffres>

⁸ Campagne d'engagement coordonnée par Sustainalytics

Afin de mesurer la progression de la campagne, chaque entreprise est évaluée en fonction de 6 indicateurs :

- **Gouvernance et reporting**, afin d'évaluer l'intégration des principes de l'économie circulaire dans la stratégie, la prise en compte de cette question par le Conseil et la qualité du reporting public ;
- **Evaluation des risques et impacts**, afin d'identifier les parties de la chaîne de valeur où l'utilisation du plastique est intensive et la mise en œuvre de mesures pour faire face aux risques et impacts ;
- **Contribution dans le processus de production et utilité pendant l'utilisation**, afin d'examiner dans quelle mesure les entreprises utilisent des produits en plastique vierge pendant les processus de production et la longévité des matières plastiques pendant la phase d'utilisation ;
- **Pratiques de recyclage et post-utilisation**, afin de juger si l'entreprise divulgue un cadre opérationnel pour faciliter le recyclage ou si elle fixe des objectifs chiffrés en termes de recyclage ;
- **Innovation**, pour évaluer si l'entreprise investit dans l'innovation (par la Recherche & Développement ou autrement) afin de réduire les répercussions de ses activités sur le cycle de vie de ses produits ;
- **Coopération entre les parties prenantes**, pour voir si l'entreprise coopère avec d'autres parties prenantes dans ce domaine et participe à des initiatives communes, telles que des projets de récupération des matériaux et/ou des programmes de prévention de la pollution.

Au-delà d'évaluer l'engagement des entreprises, LYXOR explore les questions pratiques quant à l'établissement d'une économie circulaire et échange sur les meilleures pratiques du marché afin de trouver des solutions durables et accessibles pour tous les acteurs concernés.

A travers cette campagne d'engagement autour du plastique et de l'économie circulaire, LYXOR contribue à trois des dix-sept Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies :



Activité 2020

En 2020, LYXOR a discuté avec neuf entreprises internationales et a mené onze campagnes sur la thématique du plastique et de l'économie circulaire. LYXOR espère ainsi contribuer à la transformation des secteurs de l'emballage et des biens de consommation, de l'automobile, de l'électronique et de l'industrie chimique aux côtés des plus grandes entreprises européennes, américaines et japonaises.

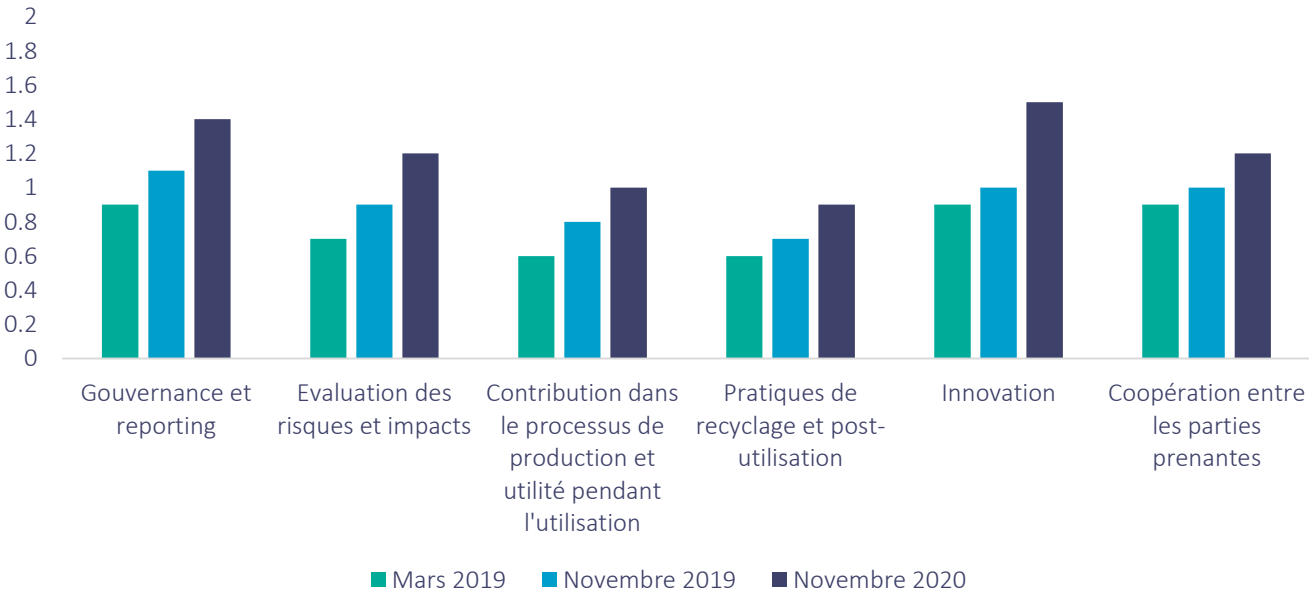
En complément des discussions bilatérales, une table ronde virtuelle a été organisée avec l'ensemble des acteurs engagés en octobre 2020 afin de réfléchir aux défis et opportunités autour de l'économie circulaire. Ce dialogue entre investisseurs, dont LYXOR, huit entreprises des secteurs concernés et trois intervenants extérieurs a permis d'identifier deux axes d'amélioration : l'input du processus de production et le reporting sur les pratiques mises en place concernant l'économie circulaire. La Fondation Ellen MacArthur a par ailleurs présenté un [rapport sur le financement de l'économie circulaire](#).

Cette campagne thématique a déjà permis de nets progrès dans les pratiques en vigueur, notamment par rapport à la gouvernance et au reporting. Des entreprises du secteur automobile ont par exemple annoncé une forte inclusion des principes de l'économie circulaire dans leurs nouvelles stratégies. Certains Conseils d'administration ont mis en place des comités spécialisés sur la thématique de la durabilité et/ou de circularité, dont la mission est de définir une stratégie durable en prenant en compte la gestion des risques liés aux déchets et à l'environnement. Cependant, certaines entreprises peinent à faire progresser les pratiques opérationnelles au même niveau que leur engagement organisationnel. La qualité des matériaux recyclés doit encore être améliorée afin d'augmenter la confiance et l'utilisation du plastique recyclé du côté des intrants.

Un net progrès de l'indicateur innovation est observé entre 2019 et 2020, suggérant que les entreprises ont pris conscience de l'importance de cet enjeu. Cela n'a pas empêché l'établissement de cibles pour l'inclusion du plastique recyclé dans les produits par certaines entreprises du secteur de l'électronique. Les entreprises innovent toujours plus pour rendre les produits susceptibles d'être recyclés ou réutilisés en fin de vie. Une collaboration accrue entre les entreprises et d'autres parties prenantes pourrait être nécessaire pour transformer les innovations individuelles en pratiques de circularité dans l'ensemble des secteurs. Toutes les entreprises d'emballage participant à cet engagement ont adhéré au Global Commitment de la Fondation Ellen MacArthur et ont donc pu augmenter leur note portant sur l'engagement de parvenir à 100% de plastiques recyclables d'ici 2025. Par ailleurs, des entreprises du secteur agro-alimentaire se sont alliées autour du partenariat NaturALL Bottle pour lancer un emballage constitué à 75% par un plastique d'origine bio-sourcée en 2020⁹.

En 2021, LYXOR continuera son engagement sur cette thématique, en mettant l'accent sur la mise en place des objectifs déterminés et l'intégration du nouveau plan d'action européen pour l'économie circulaire.

Score moyen aux indicateurs définis pour la campagne
Plastique et économie circulaire*



*Chacun de ces indicateurs est noté sur 2.

1 Md€

Part des encours LYXOR sous engagement lié à la campagne
Plastique et Economie circulaire

⁹ <https://www.danone.com/fr/impact/planet/packaging-positive-circular-economy.html>

Gestion localisée de l'eau

Contexte

Selon les Nations Unies¹⁰, la pénurie d'eau affecte plus de 40% de la population mondiale et devrait continuer d'augmenter avec le changement climatique. Outre les impacts les plus couramment associés à l'eau comme les sécheresses, les inondations, etc. l'eau est également essentielle pour les questions de biodiversité, de sécurité alimentaire ou de migration volontaire. L'objectif de développement durable (ODD) numéro 6 consacré à la gestion de l'eau est donc primordial pour la réalisation de la plupart des autres objectifs.

C'est pour ces raisons que l'Assemblée Générale de l'ONU a lancé l'initiative Décennie de l'eau (2018-2028) pour mobiliser l'action qui aidera à transformer notre gestion de l'eau. Conscient du défi croissant que représente cette ressource, **LYXOR a initié en 2020 une campagne d'engagement thématique collaborative sur la gestion de l'eau**¹¹.

Trois secteurs (l'alimentaire et les boissons, l'industrie de la mode et l'industrie minière) ont ainsi été identifiés comme ayant un impact essentiel sur cette thématique. Parmi ces secteurs, LYXOR, en collaboration avec les autres investisseurs actifs sur cette campagne, a sélectionné **une vingtaine d'entreprises** ayant un impact direct ou indirect sur ce sujet afin d'engager le dialogue.

Cette campagne d'engagement met particulièrement l'accent sur la gestion locale de l'eau, c'est pourquoi deux bassins fortement exposés aux risques climatiques et essentiels pour de nombreux acteurs ont été choisis comme cas d'étude. Il s'agit du bassin de Tiete, au Brésil, et du bassin de Vaal en Afrique du Sud. Les entreprises sélectionnées pour cette campagne d'engagement sont exposées à des activités dans l'un et/ou l'autre de ces bassins.

La plupart des entreprises sont conscientes de l'importance des enjeux liés la gestion de l'eau mais n'en font pas pour autant une priorité. L'objectif de cette campagne est de remédier à ce phénomène pour permettre à toutes les entreprises d'intégrer ces enjeux tout au long de leur chaîne de valeur.

Le point de départ d'une bonne gestion des enjeux liés à l'eau est de bien cartographier les risques et les impacts associés qui relèvent à la fois du contrôle direct et indirect des entreprises.

Afin de mesurer la progression de la campagne, chaque entreprise est évaluée en fonction de 6 indicateurs :

- **Gestion de l'eau**, l'objectif est d'évaluer l'engagement d'une entreprise en matière de gestion de l'eau et de l'environnement, ainsi que l'attention portée aux défis liés à l'eau dans la chaîne de valeur;
- **Gestion des risques et des opportunités**, afin d'évaluer les risques, l'analyse des scénarios de risques climatiques physiques, les opportunités commerciales et l'engagement auprès des fournisseurs;
- **La quantité d'eau**, pour explorer l'approche de l'entreprise en matière de surveillance de ses prélèvements et de sa consommation d'eau et d'amélioration de son efficacité dans sa gestion en eau ;
- **La qualité de l'eau**, l'objectif est de s'assurer que l'entreprise est consciente de ses impacts sur la qualité de l'eau et évaluer si elle met en place des politiques pour gérer la pollution de l'eau et restaurer les écosystèmes le cas échéant;
- **Gestion intégrée des ressources en eau « GIRE »**, pour vérifier que chaque entreprise reconnaisse la nécessité de collaborer au niveau du bassin pour gérer les impacts et risques liés à l'eau et évaluer toute mesure prise en relation avec le droit à l'eau potable et à l'assainissement ;
- **Gestion publique de l'eau**, afin de vérifier si l'entreprise contrôle la fiabilité des infrastructures locales d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, si elle applique bien les réglementations locales (permis d'eau, tarification, etc.) et connaît les procédures locales de gestion des crises de l'eau.

¹⁰ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/>

¹¹ Campagne d'engagement coordonnée par Sustainalytics

Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, l'idée est de les mobiliser davantage sur cette thématique, autrement dit, veiller à ce que l'approche de ces entreprises en matière d'évaluation et de gestion des risques liés à l'eau :

- Contribue de façon proactive et efficace à la continuité opérationnelle à long terme ;
- Est durable sur le plan environnemental ;
- Respecte les besoins de développement des pays concernés.

A travers cette campagne d'engagement autour de la gestion de l'eau, LYXOR contribue à quatre des dix-sept Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies :



Activité 2020

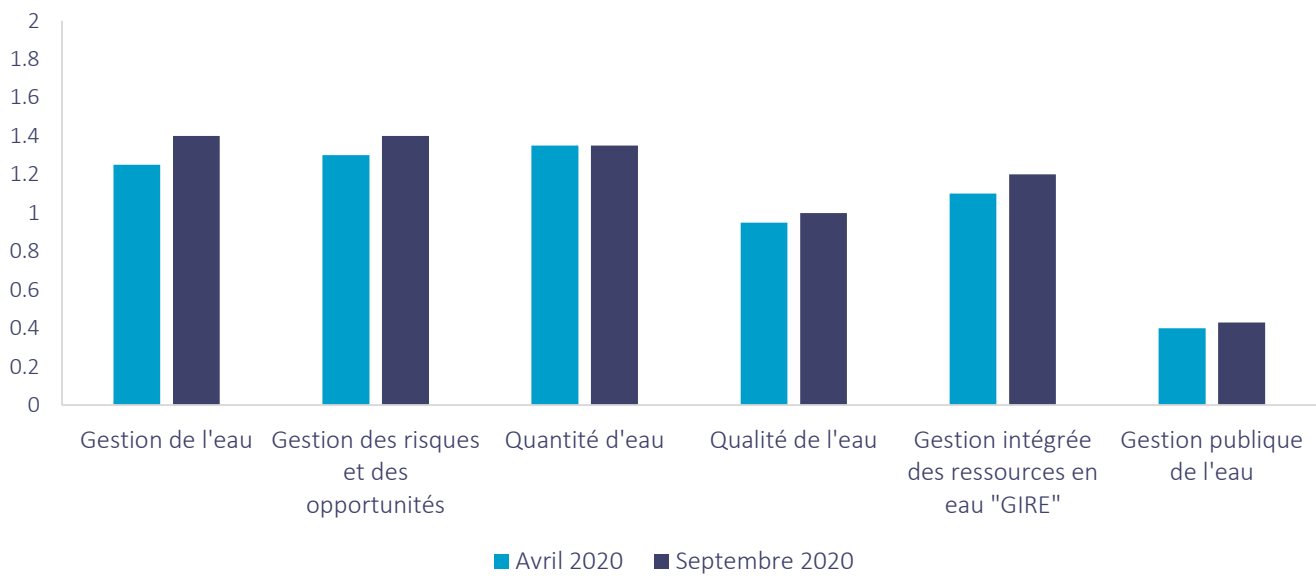
Pour répondre à la crise de l'eau qui a déjà des conséquences dramatiques et pourrait paralyser notre société mondiale dans les futures décennies, LYXOR a accompagné en 2020 quatre entreprises internationales dans l'amélioration de leur gestion de l'eau. Ces entreprises appartiennent aux secteurs critiques identifiés pour cette campagne thématique, à savoir l'alimentaire, les boissons et l'industrie minière. La diversité des nationalités des entreprises engagées reflète bien le caractère global de la crise de la gestion de l'eau : Afrique du Sud, Belgique, Pays-Bas et Mexique.

La crise sanitaire a rendu cet accompagnement encore plus pertinent et indispensable puisque des pays comme l'Afrique du Sud ont subi de plein fouet les restrictions causées par la pandémie sur la gestion de l'eau. Également affectée par les catastrophes naturelles toujours plus nombreuses en 2020, les entreprises qui ont davantage de liens matériels et de sièges sociaux dans les bassins cibles se sont volontairement engagées à participer à cette campagne ; ce qui suggère une prise de conscience forte de la valeur de ces dialogues sur la gestion de l'eau. Cette année a été l'occasion d'établir une relation de confiance entre les entreprises et les investisseurs engagés et de réaliser un état des lieux de la gestion de l'eau. Le reporting au public semble être en grande partie une représentation exacte de l'approche des entreprises à l'égard des questions liées à l'eau.

La priorité est actuellement tournée vers la réduction de la quantité d'eau utilisée, au détriment de la qualité de l'eau pour laquelle les engagements ne dépassent que rarement le cadre réglementaire. De grandes disparités existent entre les entreprises accompagnées au niveau de la gestion de l'eau : certaines mettent l'accent sur la sécurité immédiate de l'approvisionnement de l'entreprise tandis que d'autres privilégient une perspective plus durable en concertation avec les acteurs régionaux. Les entreprises les plus avancées doivent montrer l'exemple et partager leur savoir-faire dans la gestion de l'eau aux autres acteurs participant à cette initiative.

En 2021, LYXOR aidera les entreprises à l'amélioration des quatre premiers indicateurs permettant la mise en place d'une politique de gestion de l'eau plus durable. La gestion publique de l'eau et la gestion intégrée de la ressource en eau seront abordées plus en détails une fois que les entreprises auront une meilleure compréhension des enjeux, risques et opportunités liés à la gestion de l'eau. L'objectif à terme est la mise en commun des apprentissages et des pratiques exemplaires des opérations des entreprises et de leurs secteurs respectifs afin d'inciter à des efforts conjoints dans des bassins extérieurs à ceux actuellement étudiés (Tiete et Vaal).

Score moyen aux indicateurs définis pour la campagne
Gestion localisée de l'eau*



*Chacun de ces indicateurs est noté sur 2.

190
M€

Part des encours LYXOR sous engagement lié à la campagne
Gestion localisée de l'eau

Technologies propres et responsables

Contexte

Les avancées technologiques, l'évolution des forces économiques et l'urgence climatique bouleversent le quotidien de nombreuses industries ainsi que de milliards de personnes. LYXOR est convaincu que les technologies propres peuvent jouer un rôle important vers une transition pour une économie bas carbone. Le secteur a déjà connu une forte croissance au cours des dernières années. Par exemple, la capacité d'énergie renouvelable devrait augmenter de 50% au cours des cinq prochaines années, grâce à la technologie solaire photovoltaïque (PV) et à la technologie éolienne onshore¹². Cette dynamique attire des investissements importants, notamment dans le secteur des transports avec l'expansion de la production de batteries de véhicules¹³ par exemple dans l'optique d'électrifier les transports.

La demande croissante de ces produits pose de nouveaux défis environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment sur le recyclage de produits tels que les pales d'éoliennes ou les batteries de véhicules, qui ont reçu beaucoup moins d'attention que les avantages positifs de ces technologies. Il est essentiel d'intégrer ces problématiques et de promouvoir des modèles de conception durables pour la récupération des matériaux lorsque les produits atteignent la fin de leur cycle de vie.

C'est dans ce cadre que **LYXOR a initié en 2020 une campagne thématique sur les technologies propres et responsables**¹⁴. L'objectif de cette campagne d'engagement est d'instaurer une approche holistique pour évaluer et gérer les risques ESG associés au développement de ce type de technologies.

Trois secteurs (les entreprises qui fabriquent des éoliennes, des panneaux solaires photovoltaïques et des véhicules électriques et/ou des batteries de véhicules) ont alors été identifiés comme ayant un impact essentiel sur cette thématique. Parmi ces secteurs, LYXOR, en collaboration avec les autres investisseurs actifs sur cette campagne, a sélectionné **une vingtaine d'entreprises** ayant un impact direct ou indirect sur ce sujet afin d'engager le dialogue.

Afin de mesurer la progression de la campagne, chaque entreprise est évaluée en fonction de 5 indicateurs :

- **Gouvernance**, afin d'évaluer l'engagement et la stratégie de l'entreprise dans sa gestion des risques en matière de production et d'approvisionnement ;
- **Gestion des risques opérationnels**, afin de s'assurer que l'entreprise a mis en place des politiques et des objectifs pour intégrer les risques environnementaux et sociaux ;
- **Gestion de la chaîne logistique**, afin de vérifier que l'entreprise a évalué les risques sociaux, environnementaux et réglementaires tout au long sa chaîne d'approvisionnement ;
- **Circularité**, afin d'évaluer l'approche du cycle de vie de l'entreprise dès la conception jusqu'à la récupération des produits en vue de réduire au minimum les impacts environnementaux négatifs ;
- **Engagement des parties prenantes**, afin de s'assurer que l'entreprise collabore activement avec les différents acteurs de la chaîne de valeur pour promouvoir une production, un déploiement et/ou un recyclage responsable de ses produits.

Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, cette campagne a pour but d'identifier des potentiels points de vigilance et d'amélioration, de les valider avec les entreprises et de travailler ensemble dans la recherche de solutions durables.

¹² <https://www.iea.org/reports/renewables-2019>

¹³ <https://www.iea.org/reports/global-ev-outlook-2020>

¹⁴ Campagne d'engagement coordonnée par Sustainalytics

Plus précisément, cet engagement thématique vise à :

- Appliquer une approche axée sur le cycle de vie aux produits de technologies propres ;
- Catalyser une production plus durable de certaines des solutions de technologies propres les plus populaires ;
- Explorer des façons de traiter plus efficacement les risques environnementaux et sociaux dans les chaînes de production et d'approvisionnement.

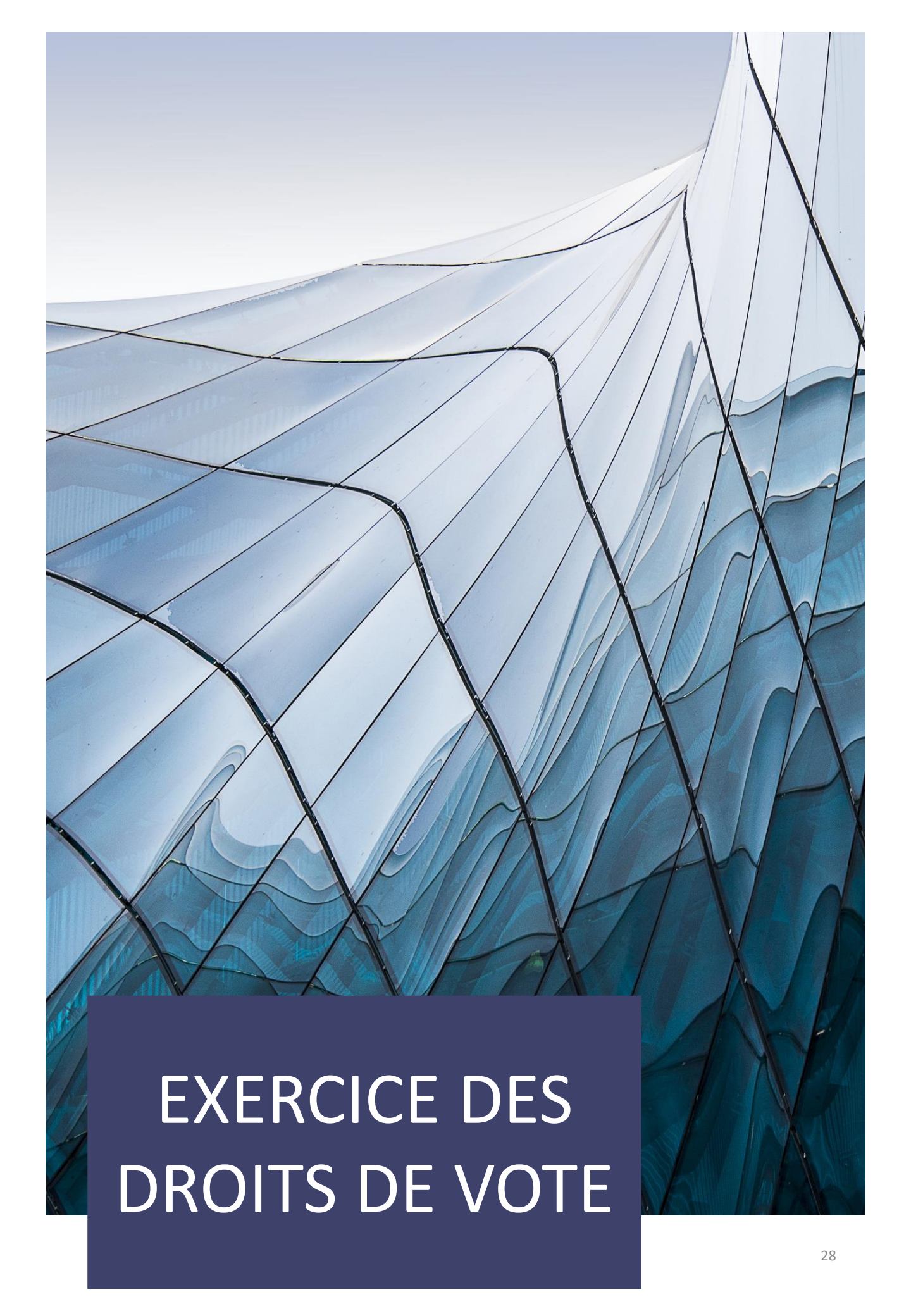
A travers cette campagne d'engagement autour des technologies propres et responsables, LYXOR contribue à cinq des dix-sept Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies :



Activité 2020

Cette campagne ayant été initiée fin 2020, les premières discussions autour de cette nouvelle thématique ont eu lieu début 2021 et se poursuivront tout au long de l'année.





EXERCICE DES DROITS DE VOTE

PRINCIPES GENERAUX

Une bonne gouvernance d'entreprise doit se traduire à long terme par une amélioration de la performance de l'entreprise, et donc par un engagement actionnarial. En exerçant ses droits de vote, LYXOR peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les 6 piliers d'une bonne gouvernance d'entreprise selon LYXOR



PROCESSUS DE VOTE

En amont des assemblées générales, l'équipe en charge de l'Investissement Socialement Responsable de LYXOR procède à une **analyse détaillée de la gouvernance des entreprises** pour lesquelles elle va exercer son droit de vote.

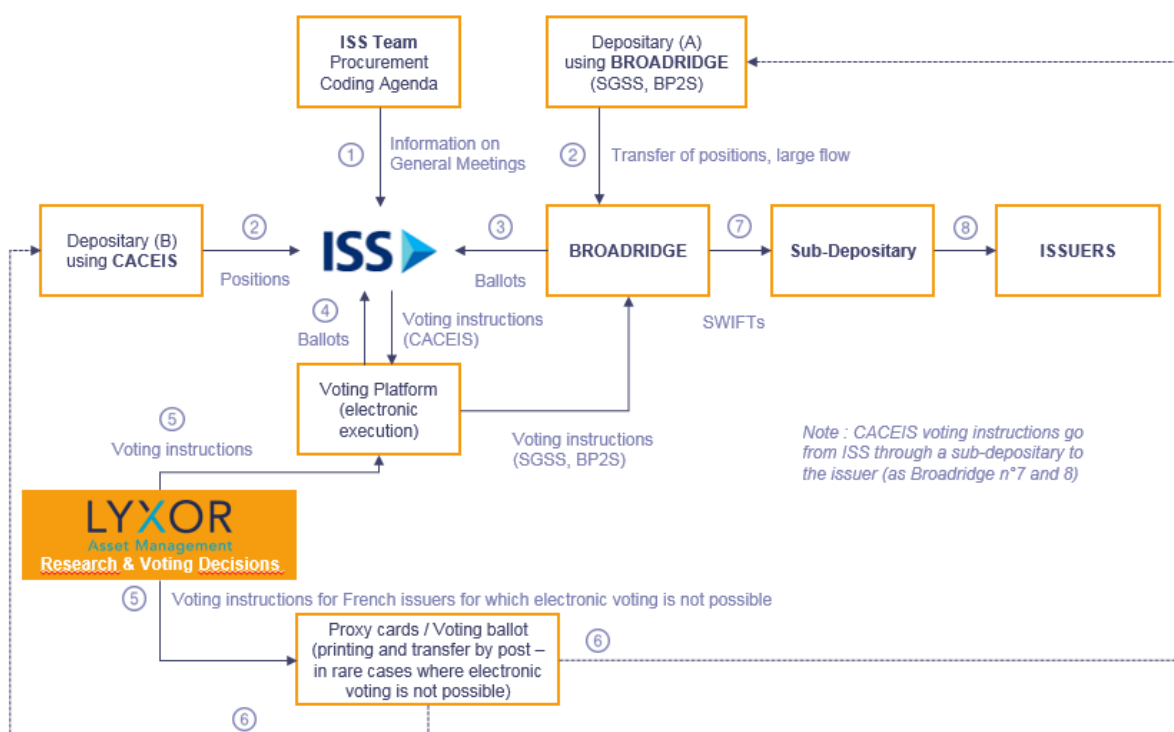
La composition du Conseil d'administration, la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général, la politique de diversité, la politique de rémunération, le respect des droits des actionnaires, les pratiques en matière de dividende, font partie entre autres des sujets analysés par l'équipe et discutés lors des campagnes d'engagement.

En ce qui concerne les questions de rémunération, LYXOR a développé **sa propre méthodologie d'évaluation des politiques de rémunération** mises en place par les émetteurs.

LYXOR utilise par ailleurs les services d'un prestataire externe. Ce dernier, appelé « proxy advisor » établit des analyses et formule des recommandations de vote concernant les résolutions selon les principes de LYXOR. LYXOR s'appuie sur ces recommandations mais conserve la décision finale. Après avoir réalisé une étude de marché des différents prestataires, LYXOR a actuellement recours aux services d'ISS (Institutional Shareholder Services).

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote sur laquelle LYXOR saisit ses instructions de vote. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible, des formulaires de vote par correspondance sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale selon les instructions de LYXOR.

L'élaboration des décisions de vote prend en compte les normes de gouvernance d'entreprise internationales ainsi que les réglementations et les codes de gouvernance d'entreprise en vigueur dans les différents pays.



BILAN DES VOTES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Contexte et périmètre de vote

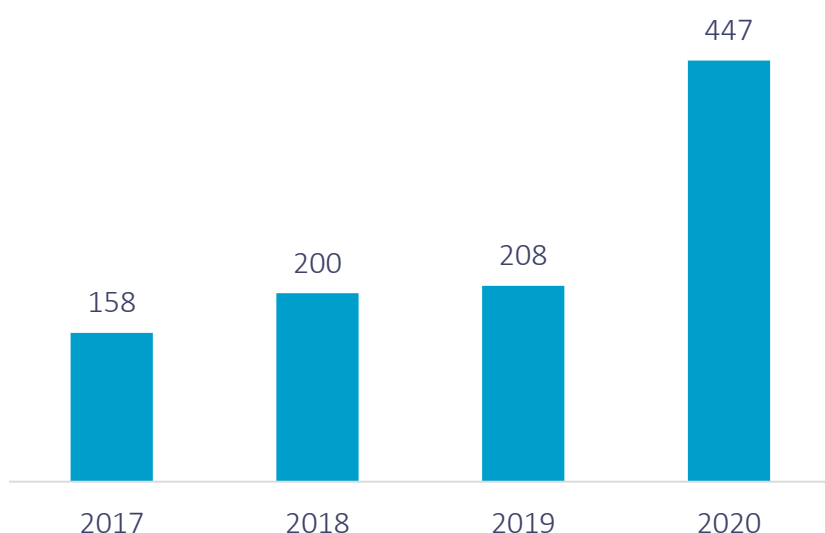
En 2020, LYXOR a exercé ses droits de vote sur le périmètre suivant :

- Fonds (Fonds Communs de Placement – FCP) et SICAV¹⁵ de droit français et luxembourgeois
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, LYXOR participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : LYXOR a exercé son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : LYXOR a exercé son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

A compter de cette section, les données présentées sont spécifiques à la société de gestion LYXOR International Asset Management, incluant les fonds en délégation de gestion de LYXOR Fund Solutions.

Au titre de 2020, le périmètre de vote comprenait 55 fonds¹⁶ et concernait 408 sociétés à travers 447 assemblées générales. Les droits de vote ont été exercés par correspondance ou via des plates-formes de vote.

Evolution du nombre d'assemblées générales votées



+183%

Progression du scope de vote entre 2017 et 2020

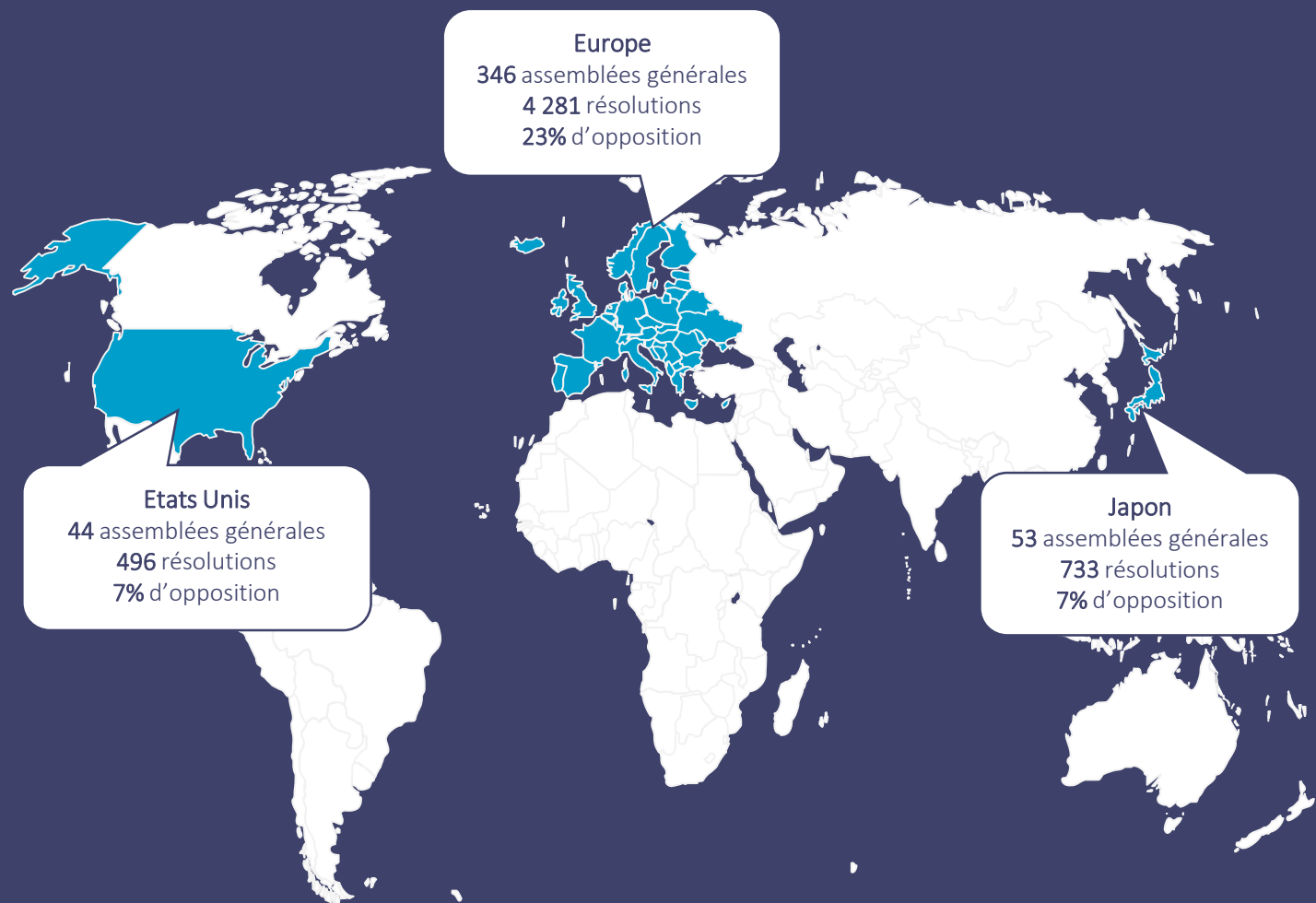
99%

Taux de participation aux assemblées générales¹⁷

¹⁵ A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplication synthétique dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance. Par conséquent, le rendement de ces véhicules ne dépend pas de la performance des actions qu'ils détiennent. Tous les dividendes et les profits sont échangés avec une contrepartie de marché.

¹⁶ Voir Annexe 1

¹⁷ Taux restreint au scope de vote retenu par la société de gestion. Le taux de participation aux assemblées générales de LYXOR International Asset Management sur l'ensemble des assemblées générales tenues par les émetteurs présents dans les fonds votants est de 10% (sur la base des 4 673 assemblées générales). Les raisons pour lesquelles certains votes n'ont pas pu être effectués sont principalement liés à des dysfonctionnements dans la chaîne de transmission des ordres et/ou des contraintes spécifiques telles que le blocage de titres.



En 2020, LYXOR a étendu son scope de vote à deux nouveaux marchés : les Etats-Unis et le Japon. Si certains types de résolutions proposés en assemblée générale sont communs à tous les marchés tels que l'élection des membres du Conseil ou le montant du dividende, d'autres sont propres à chaque marché. Ainsi, alors que le vote sur la rémunération des dirigeants est généralisé aux Etats-Unis depuis la loi Dodd-Frank et en Europe depuis la directive européenne SRD II, les actionnaires n'ont pas l'opportunité d'approuver la rémunération des dirigeants des sociétés japonaises. Pour plus de détails, se référer à la partie Analyse de la saison d'assemblées générales.

Analyse de la saison d'assemblées générales

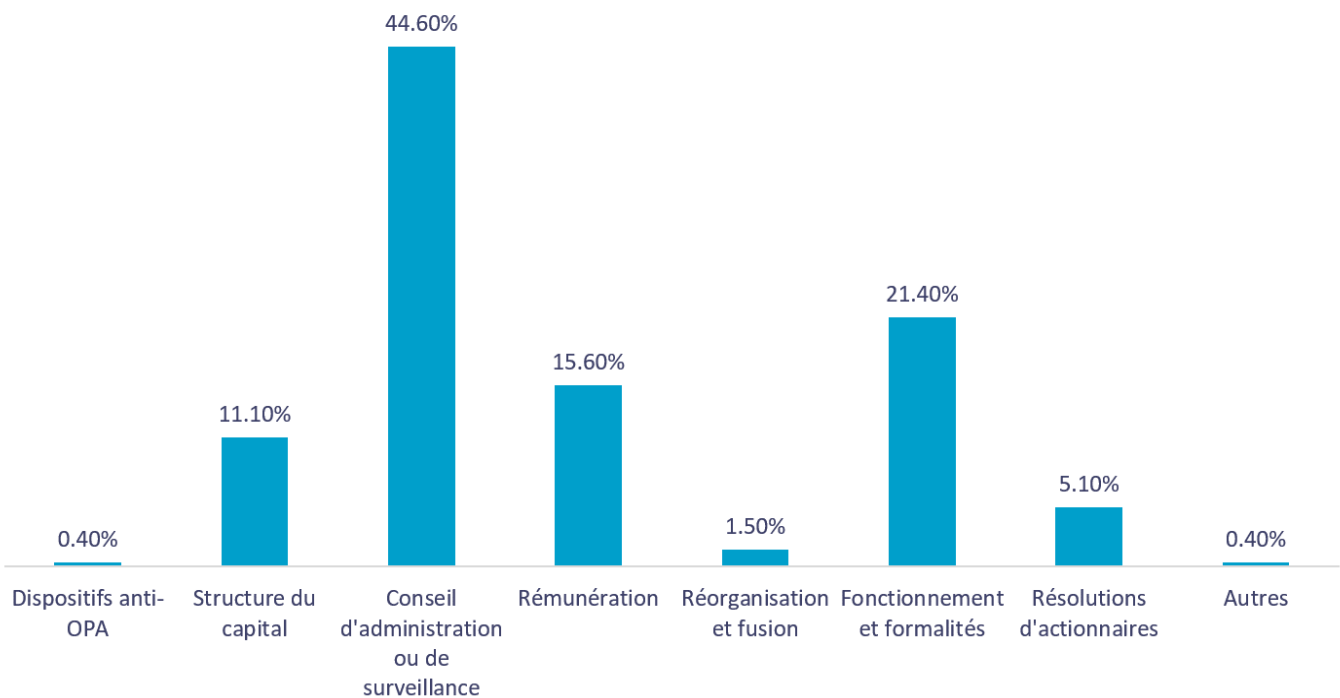
Les assemblées générales sont le rendez-vous annuel incontournable où actionnaires et dirigeants peuvent échanger sur de nombreux sujets tels que la stratégie de l'entreprise, son positionnement ou depuis quelques années les ambitions en matière de responsabilité sociale et sociétale.

En 2020, la saison des assemblées générales a été profondément marquée par la pandémie mondiale de Covid-19, qui a mené à leur digitalisation. En raison des restrictions sanitaires, les assemblées générales se sont tenues soit dans un environnement à huis clos, soit sous forme hybride (format digital interactif), où les actionnaires avaient quand même la possibilité de poser des questions au Conseil. Compte tenu des contraintes sanitaires et légales, certaines sociétés ont dû limiter les échanges avec les actionnaires, ce qui a parfois eu un impact sur le droit des actionnaires à l'information.

Le ralentissement du marché lié à la pandémie et la nécessité de gérer les liquidités dans un environnement économique incertain ont amené certains Conseils à s'interroger sur la pertinence de continuer à verser des dividendes (en particulier les banques en Europe suite à la décision de la Banque Centrale Européenne). De plus, dans certains pays comme la France, certains programmes d'aides gouvernementales ont interdit le versement de dividendes aux entreprises demandant des prêts ou d'autres subventions. De nombreuses entreprises ont également décidé de mettre en attente des programmes de rachat d'actions afin de conserver les liquidités.

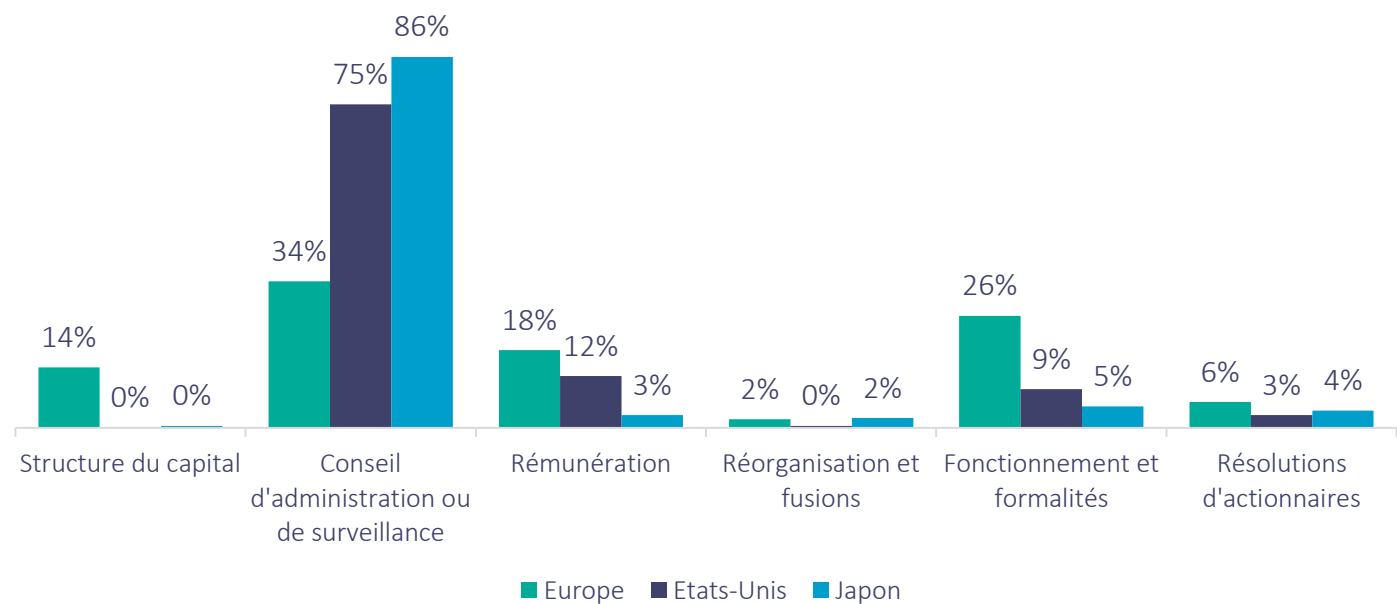
Enfin, en ce qui concerne les rémunérations des dirigeants, certaines sociétés ont annoncé que des dirigeants avaient proposé de baisser leur rémunération fixe et/ou renoncé à une partie ou l'intégralité de leur rémunération variable par solidarité avec les salariés et parties prenantes, reversant pour certains ces sommes à des associations ou ONG. Dans certaines sociétés, les membres des Conseils ont également renoncé à leur rémunération sur l'exercice 2020 alors que le nombre de réunions a sensiblement augmenté afin de faire face à la crise sanitaire et financière.

Répartition des résolutions votées par catégorie



Si la composition des Conseils d'administration ou de surveillance demeure le principal sujet voté en assemblée générale peu importe la zone géographique, d'autres thématiques sont propres à certaines zones, voir certains pays. En effet, comme le montre le graphique ci-dessous, si les questions de rémunération occupent près de 20% des résolutions votées par LYXOR en Europe, elles ne représentent seulement que 3% des résolutions votées aux assemblées générales des sociétés japonaises. Les questions relatives au capital de la société telles que notamment les augmentations de capital ne sont pas un sujet pour lequel les actionnaires des sociétés japonaises doivent se prononcer alors qu'elles représentent 14% des résolutions votées par LYXOR en Europe.

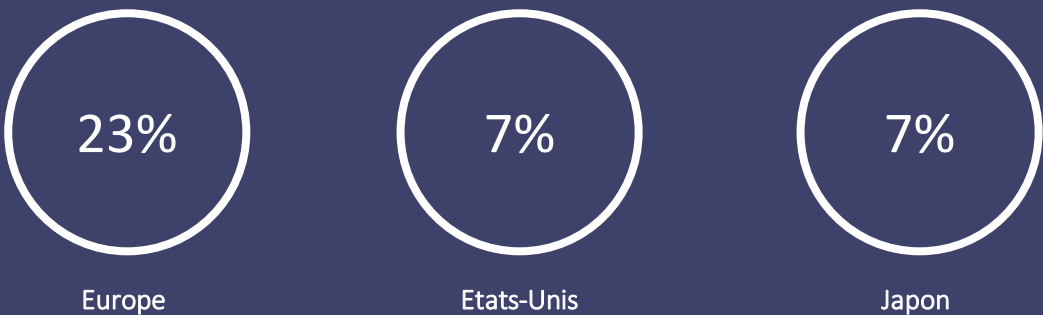
Répartition des résolutions votées par catégorie et par zone géographique



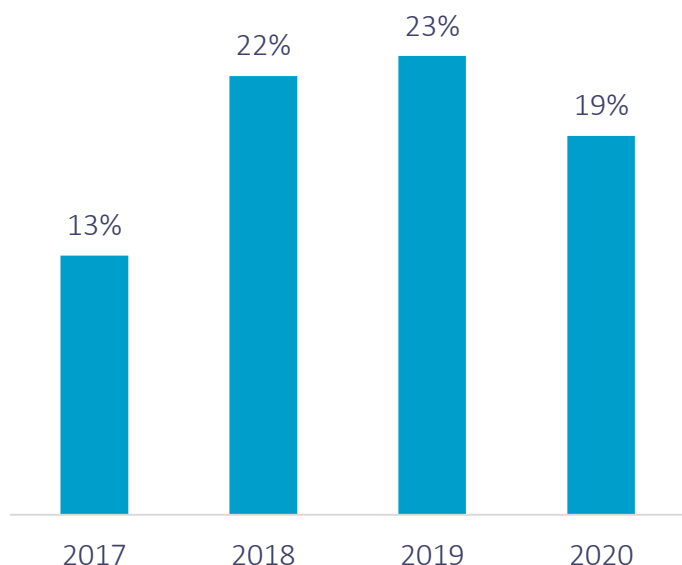
En 2020, LYXOR International Asset Management s'est prononcé sur 5 562 résolutions et s'est opposé ou abstenu à 19% des résolutions votées. Le taux d'opposition moyen diffère cependant d'une région à l'autre.

Répartition des résolutions votées par Lyxor International Asset Management en 2020		
POUR	4 509	81%
CONTRE	1 007	19%
ABSTENTION	46	
Nombre total de résolutions votées		5 562

Taux moyen d'opposition par zone géographique



Evolution du taux d'opposition moyen de
LYXOR International Asset Management



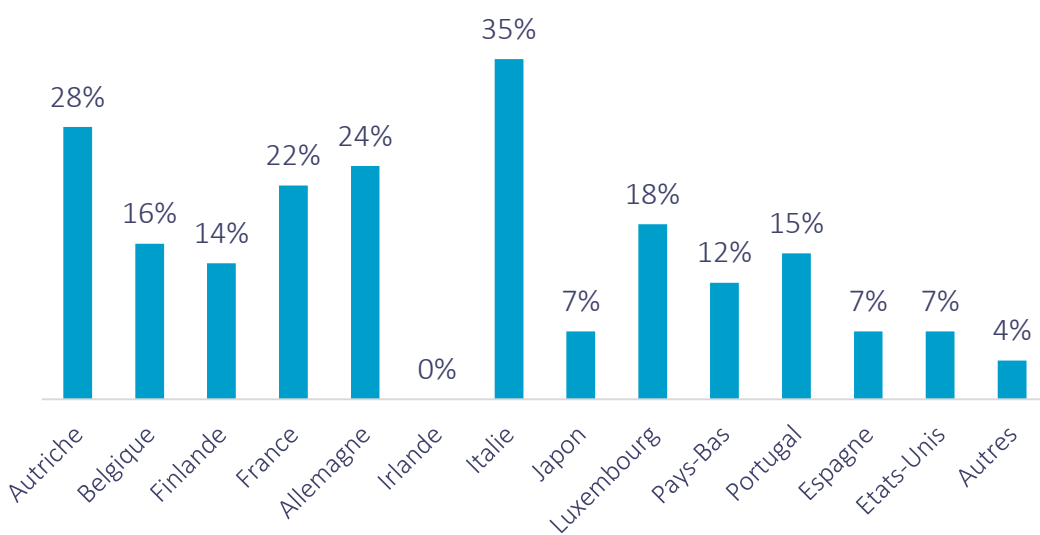
LYXOR International Asset Management exprime pleinement sa responsabilité fiduciaire vis à vis de ses clients porteurs de part et s'oppose aux résolutions contraires à sa politique de vote.

Que ce soit sur des sujets de rémunération, de composition du Conseil, d'opérations stratégiques ou d'opérations financières, le vote de LYXOR est guidé par une analyse détaillée des résolutions proposées en vue de contribuer à l'amélioration de la performance économique, financière et sociétale des entreprises dans lesquelles LYXOR International Asset Management est investi.

La baisse du taux d'opposition moyen de LYXOR International Asset Management en 2020 s'explique principalement par l'ouverture au vote de deux nouveaux marchés : les USA et le Japon. En effet, le taux moyen d'opposition sur ces pays est nettement moins élevé que celui en Europe (7% vs. 23%), et ce pour plusieurs raisons :

- Le scope de vote défini par LYXOR en 2020 était principalement européen (le Japon représentant 12% des assemblées générales votées et les USA seulement 10%) ce qui restreint le nombre de résolutions sur lesquelles LYXOR a pu exprimer son opposition.
- L'un des principaux sujets critiqués par LYXOR est la rémunération des dirigeants. Or ce sujet n'est pour le moment pas soumis au vote des actionnaires des sociétés japonaises.

Taux d'opposition par pays



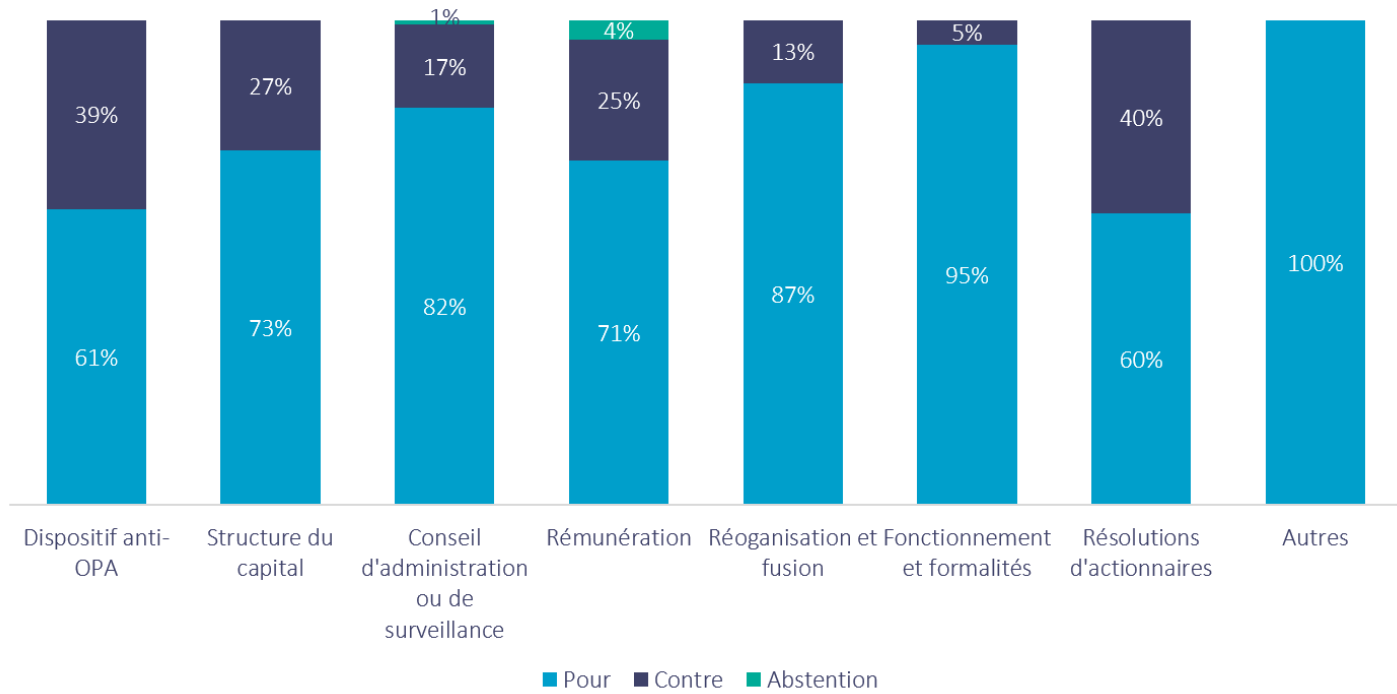
En 2021, LYXOR renforcera sa présence aux Etats Unis et au Japon en doublant son scope de vote sur ces marchés.





Analyse des votes d'opposition

Répartition des oppositions de Lyxor International Asset Management



Comme les années précédentes et comme le montre le graphique ci-dessus, les principaux motifs d'opposition pour LYXOR International Asset Management se sont concentrés sur certains sujets, tels que :

- Les opérations financières et dispositifs anti-OPA (entre 27 et 39% d'opposition),
- La rémunération des dirigeants (29% abstentions incluses),
- La composition et la rémunération des Conseils d'administration ou de surveillance (18% abstentions incluses).

Les résolutions d'actionnaires sont présentées dans le chapitre suivant.



En 2020, LYXOR International Asset Management s'est opposé ou abstenu au moins à une résolution lors de 263 assemblées générales, soit 59% des assemblées générales votées¹⁸

¹⁸ Détail des sociétés concernées en Annexe 2

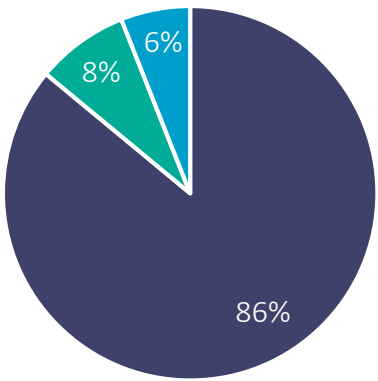
Focus sur le climat

Comme annoncé en début d'année, LYXOR a marqué une nouvelle étape en 2020 dans son engagement en faveur de la transition climatique à travers plusieurs dispositions lui permettant de renforcer son opposition aux entreprises insuffisamment soucieuses du climat et de l'environnement. Dans la pratique, LYXOR attend des sociétés appartenant aux secteurs les plus sensibles aux considérations climatiques¹⁹ qu'elles publient leurs émissions de CO2 sur les scopes 1, 2 et 3. En l'absence d'une telle publication, LYXOR a pu sanctionner une ou plusieurs résolutions proposées à l'assemblée générale de ces sociétés. Des votes d'opposition (ou d'abstention) ont également pu être enregistrés par LYXOR si les entreprises détenues en portefeuilles sont ou ont été soumises à des controverses environnementales sévères.



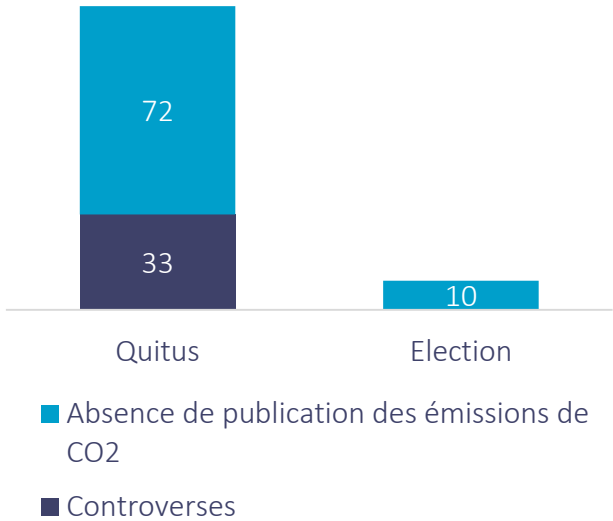
Nombre de résolutions pour lesquelles LYXOR s'est opposé pour cause de manquement en faveur du climat²⁰

Répartition des types de résolutions opposées pour cause climatique



■ Quittus ■ Election ■ Résolution d'actionnaire

Raisons pour lesquelles LYXOR s'est opposé à ces résolutions



Parmi ces 122 résolutions, 86% étaient relatives à l'approbation du quittus / de la décharge au Conseil de Surveillance ou au Directoire/Comité Exécutif, 8% étaient relatives au renouvellement de membres du Conseil et 6% relatives à des résolutions d'actionnaires.

67% de ces oppositions sont liées à l'absence de publication par les entreprises appartenant aux secteurs les plus sensibles aux considérations climatiques de leurs émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3) et 27% sont relatives à des controverses environnementales sévères auxquelles les sociétés font ou ont fait face.

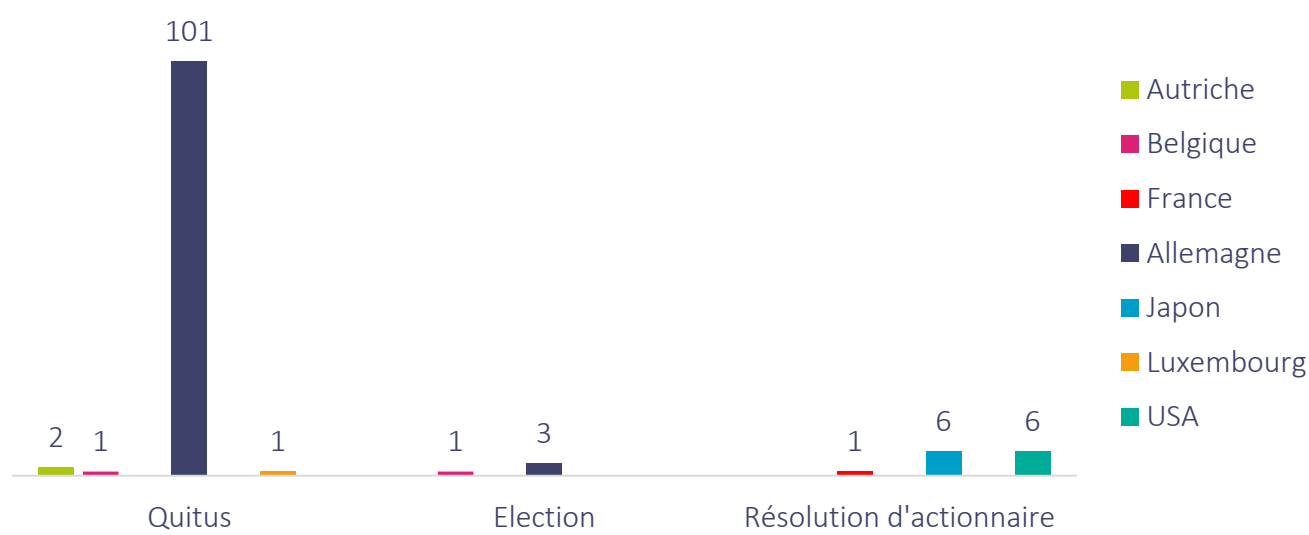
¹⁹ Secteurs automobile, produits chimiques, matériaux de construction, produits alimentaires, boissons et foresterie, industries, mines et métaux, pétrole et gaz, transports, services publics et producteurs d'électricité

²⁰ Détail des sociétés concernées en Annexe 3

En 2021, LYXOR renforcera davantage ses principes de vote sur la transition climatique puisque LYXOR pourra s’opposer au renouvellement du mandat des présidents de Conseil dont les entreprises ne soutiendraient pas les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et pourra également sanctionner les résolutions liées à la rémunération des dirigeants en l’absence de prise en compte de considérations extra-financières au sein des politiques de rémunération²¹.

Comme le montre le graphique ci-dessous, 85% de ces votes d’opposition se concentrent en Allemagne, principalement sur des résolutions de décharge. En effet, donner ou refuser de donner quitus aux membres du Conseil de surveillance ou du Directoire pour leurs actes ou omissions au cours de l’exercice écoulé est une résolution commune à l’ordre du jour des assemblées générales annuelles allemandes. Toutefois, ce quitus n’empêche pas les actionnaires d’intenter une action en dommages et intérêts contre un membre du Conseil. Le vote sur l’acquittement du quitus est ainsi considéré davantage comme un vote de confiance envers les membres du Conseil de la société.

Répartition des resolutions opposées pour cause climatique par pays



Paroles d’expert

Florent Deixonne, Responsable de l’Investissement Socialement Responsable chez LYXOR explique comment la politique d’engagement et de vote de LYXOR est résolument axée sur le climat

²¹ Principes applicables aux sociétés appartenant aux secteurs les plus sensibles aux considérations climatiques

Focus sur la diversité

LYXOR reconnaît l'importance de la diversité du Conseil dans la réussite d'une entreprise car elle peut apporter une variété de points de vue permettant de relever les défis stratégiques. Lors de l'examen de la qualité individuelle d'une personne, la diversité (cultures, expériences, âges, compétences, l'équilibre hommes-femmes...) doit être encouragée. Ainsi, en ce qui concerne le taux de féminisation des Conseils, LYXOR analyse le respect par l'entreprise de la réglementation nationale en vigueur, ainsi que les pratiques de bonne gouvernance locales et l'évolution de la féminisation du Conseil sur les exercices précédents. LYXOR applique par ailleurs des critères en fonction des zones géographiques, notamment :

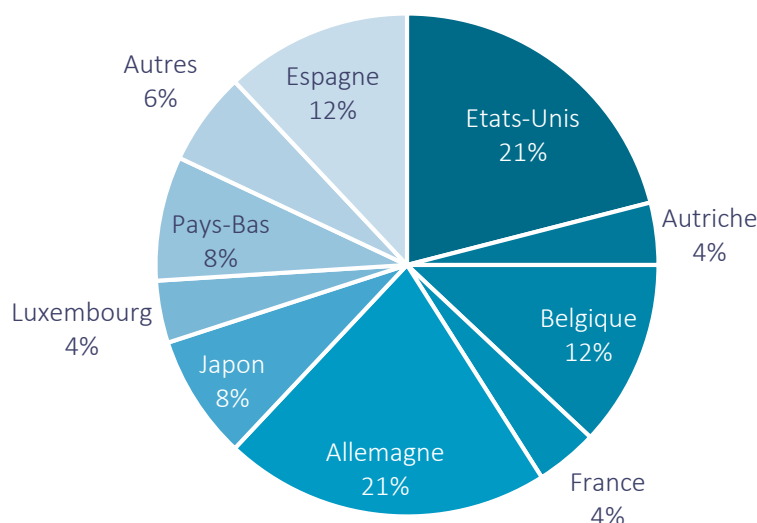
- En Europe, LYXOR a fixé un objectif de 40% de femmes au sein du Conseil dans les sociétés situées sur le continent Européen (Royaume-Uni inclus).
- Aux Etats-Unis, LYXOR s'attend à ce que les sociétés aient au moins 25% de femmes au sein du Conseil.
- Au Japon, LYXOR demande la présence d'au moins une femme au sein du Conseil.

Ces différents critères ont été définis au regard des pratiques actuelles observées sur ces zones géographiques, l'idée étant d'accompagner les entreprises vers de meilleurs ratios de diversité tout en tenant compte du niveau de maturité sur le sujet. Si une société ne respecte pas ces différents seuils, LYXOR peut ainsi s'opposer au renouvellement des membres du comité de nomination ou plus globalement aux membres du Conseil.

Ainsi, en 2020, LYXOR International Asset Management s'est opposé au renouvellement de 51 mandats de membres du Conseil en raison de taux de diversité inférieur aux attentes de LYXOR. Ces votes d'opposition se sont principalement exprimés auprès de sociétés allemandes et américaines.

A l'inverse, grâce à l'engagement et au dialogue mené par LYXOR avec les entreprises, LYXOR a pu soutenir certaines réélections de membres ou Président de comité de nomination malgré des taux de diversité inférieurs au seuil attendu par LYXOR (cf. Partie II - Votes dérogeant aux principes énoncés dans la politique de vote).

Répartition des votes d'opposition sur des questions de diversité par zone géographique



Focus sur la rémunération

Comme indiqué précédemment, les sujets de rémunérations occupent depuis plusieurs années une place importante dans les discussions entre investisseurs et émetteurs. En effet, la transparence accrue sur cette thématique, réclamée principalement par la législation, a conduit à de profondes évolutions des politiques de rémunération en place.

Les actionnaires, LYXOR y compris, n'hésitent plus à marquer leur opposition en assemblée générale, lorsque les politiques de rémunérations ne sont pas suffisamment transparentes ou lorsqu'elles semblent décorrélées des performances financières et boursières de la société.

865

Nombre de résolutions votées par Lyxor International Asset Management sur des sujets de rémunération

29%

Taux d'opposition (ou d'abstention) de Lyxor International Asset Management sur les résolutions de rémunération en 2020

Les sujets de rémunération se traduisent au travers différents types de résolutions :

- Vote sur la politique de rémunération (résolution *ex-ante*) qui permettra de définir la rémunération des principaux dirigeants de la société lors du prochain exercice ;
- Vote sur le rapport de rémunération (résolution *ex-post*) qui présente la manière dont la politique de rémunération a concrètement été appliquée au cours de l'exercice ;
- Vote sur la rémunération individuelle de l'un ou plusieurs dirigeants de la société ;
- Vote sur les plans à long terme (plans d'options et/ou d'actions) dont pourraient bénéficier les dirigeants ;
- Vote sur les avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ, indemnité de non concurrence, régime de retraite supplémentaire) dont pourraient bénéficier les dirigeants en cas de départ.

Pour analyser les politiques, les rapports ou la rémunération attribuée à un dirigeant, LYXOR s'appuie sur les principes suivants :

- **TRANSPARENCE** des différents critères utilisés dans la détermination de la rémunération
- **COHERENCE** entre les performances financières, extra-financières et boursières de l'entreprise et la rémunération de ses principaux dirigeants
- **INTEGRATION** des enjeux extra financiers dans les politiques de rémunération

Cette intégration des critères extra financiers (climat, diversité, santé, sécurité, etc) devrait idéalement se retrouver à la fois dans les composantes court terme et long terme des politiques de rémunération.



Etude de cas : ENI SpA

Lors de son assemblée générale 2017 la société italienne ENI SpA avait soumis au vote de ses actionnaires son plan d'incitation à long terme sur les exercices 2017 à 2019. Celui-ci reposait sur des conditions de performance du marché et de l'industrie uniquement, ce qui n'a pas échappé aux actionnaires qui ont contesté la résolution à plus de 20%. En 2020 la société a soumis au vote son nouveau plan pour les exercices 2020 à 2022 et en a profité pour revoir les conditions de performance qui y étaient attachées : outre les critères financiers, trois critères climatiques ont été ajoutés, permettant à la société d'aligner la politique de rémunération de ses dirigeants à ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ou d'ambition en terme d'économie circulaire et de transition énergétique. La société a notamment été particulièrement transparente sur les différents paliers d'intensité carbone à atteindre permettant la validation du critère relatif à la décarbonisation du Groupe, les mégawatt à atteindre en termes de capacité de production d'électricité installée à partir de sources renouvelables ou encore le nombre de projets dans le domaine de l'économie circulaire à réaliser²².

²² <https://www.eni.com/assets/documents/governance/2020/eng/Remuneration-Report-2020.pdf>

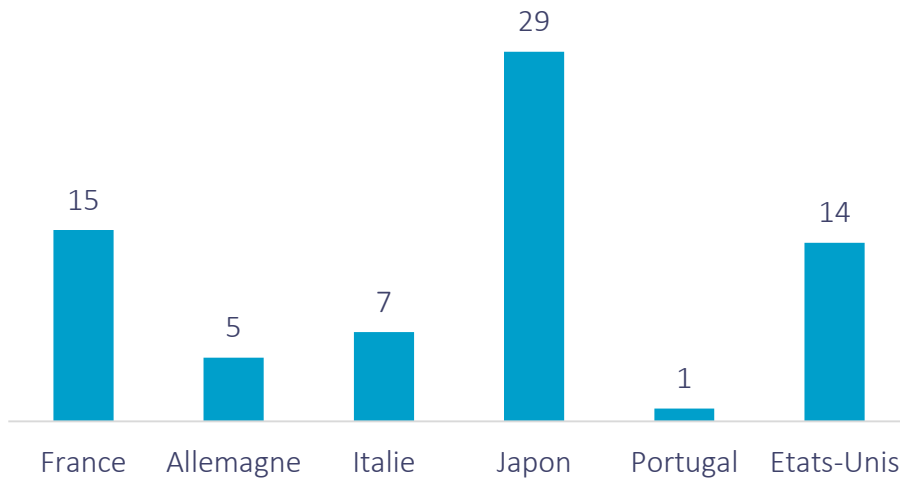
“
Lorsqu'une entreprise décide d'intégrer des objectifs en matière de durabilité et d'environnement au cœur de sa stratégie, il nous semble essentiel que ces mêmes objectifs se reflètent dans les politiques de rémunération des dirigeants.”

Déborah Yomtob,
Analyste Investissement Socialement Responsable

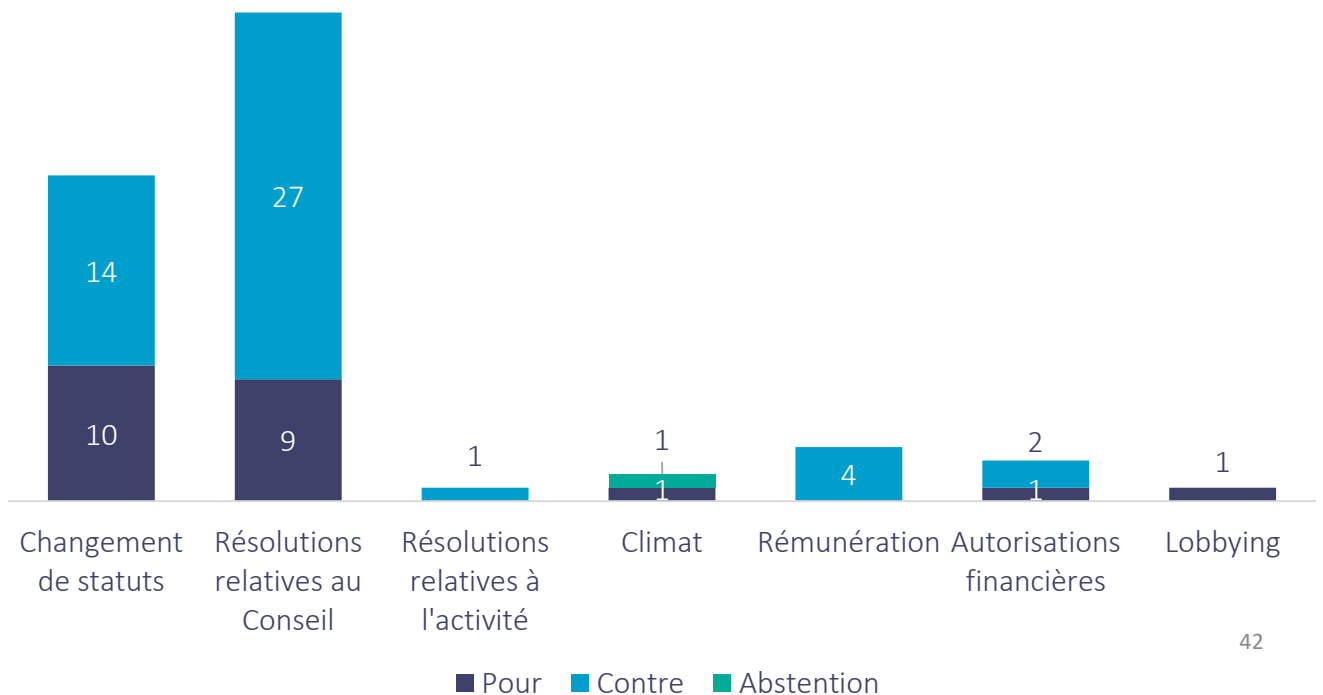
Résolutions externes

Lors de la saison des assemblées générales 2020, LYXOR International Asset Management s’est prononcé sur **71 résolutions d’actionnaires** déposées auprès de **27 sociétés** en Europe (hors résolutions dites en « liste » soumises au vote en Italie), aux Etats-Unis, et au Japon.

Répartition des résolutions d'actionnaires par pays



Répartition des résolutions d'actionnaires par thématique



Exemples de résolutions soutenues par LYXOR

Unibail-Rodamco-Westfield



Unibail Rodamco Westfield a annoncé, le 16 septembre 2020 le lancement d'un nouveau plan stratégique baptisé « Reset » d'au moins 9 Mds€ qui prévoyait une augmentation de capital de 3,5 Mds€, une limitation des dividendes versés en numéraires de 1 Md€ sur les deux prochaines années, une réduction supplémentaire de 800 M€ de ses investissements, ainsi que des cessions d'un montant total de 4 Mds€ d'ici fin 2021.

A la suite de ces annonces, un consortium d'investisseurs européens (dont fait partie un ancien dirigeant d'Unibail Rodamco Westfield) détenant environ 5% du capital a dans un premier temps appelé les investisseurs à rejeter l'augmentation de capital, jugée fortement dilutive et non nécessaire, estimant que le Groupe disposait de liquidités suffisantes et avait accès au marché obligataire. Le consortium contestait notamment le nouveau plan stratégique « Reset » et réclamait un recentrage des activités du Groupe sur l'Europe à travers un contre-plan stratégique nommé « Refocus ».

Dans la continuité de la contestation du plan stratégique proposé par le Management, le consortium a ajouté trois résolutions à l'assemblée générale d'Unibail Rodamco Westfield afin de nommer trois nouveaux candidats au Conseil de surveillance.

Après avoir écouté les arguments des deux parties, LYXOR a décidé de voter en faveur de l'augmentation de capital, afin de permettre à la société de disposer de cette option si elle jugeait qu'elle était nécessaire à mettre en œuvre, tout en soutenant également les trois candidats proposés par le consortium, estimant que la présence de nouveaux candidats au Conseil permettrait de renforcer les débats sur la stratégie à adopter.

Lors de l'assemblée générale, l'augmentation de capital n'a finalement pas été approuvée et les trois nominations l'ont été.

CISCO



Un actionnaire individuel a déposé une résolution à l'assemblée générale de la société américaine Cisco, demandant que la séparation des fonctions du Président du Conseil et Directeur Général soit inscrite dans les documents constitutifs de la société, pour qu'à l'avenir le Conseil soit présidé par un membre indépendant. Cette résolution ne demandait pas de changement de gouvernance immédiat mais de préparer le plan de succession du premier dirigeant. Bien que la société ait un administrateur référent indépendant et un taux d'indépendance du Conseil de 89%, LYXOR a soutenu cette résolution, compte tenu de l'intérêt pour les actionnaires minoritaires d'être représentés par un Président indépendant. Cette résolution a obtenu 32% de soutien et n'a donc pas été approuvée.

CMS Energy Corporation



Chez CMS Energy Corporation, un actionnaire individuel a déposé une résolution à l'assemblée générale de la société américaine des services publics, demandant un rapport sur les contributions politiques de l'entreprise, y compris les paiements aux associations commerciales. Ce rapport aurait pu permettre aux actionnaires de mieux comprendre les activités d'engagement politique de l'entreprise et sa gestion des risques connexes. LYXOR a donc soutenu cette résolution, estimant qu'elle améliorerait la transparence de la société. Cette résolution n'a en revanche obtenu que 35% de soutien des actionnaires et n'a donc pas été adoptée.

New York Community Bancorp, Inc.



A l'assemblée générale de la banque américaine New York Community Bancorp, un actionnaire individuel a déposé une résolution afin d'éliminer la structure de classe des membres du Conseil. Cette résolution demandait à ce que tous les administrateurs disposent des mêmes droits et que leur mandat soit soumis au vote chaque année. LYXOR a voté en faveur de cette résolution ayant pour but de renforcer la responsabilité de chaque membre du Conseil vis-à-vis des actionnaires. Cette résolution externe a été approuvée avec 85% de soutien des actionnaires.



Raytheon Technologies Corporation



Chez Raytheon Technologies, un actionnaire individuel a déposé une résolution à l'assemblée générale de la société américaine d'aéronautique, demandant l'adoption d'une majorité simple (50%) lors du vote sur les résolutions, afin d'éliminer l'exigence de vote à la majorité qualifiée, qui est habituellement fixée aux deux tiers (66,7%). Cette résolution ayant pour objectif d'améliorer les droits des actionnaires, LYXOR a soutenu cette résolution, qui a été approuvée à plus de 71%.



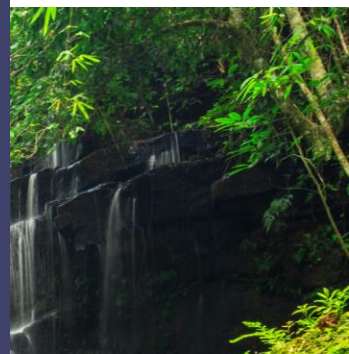
Le 25 juin 2020, la première proposition d'actionnaires liée au climat a été soumise au vote au Japon lors de l'assemblée générale de Mizuho Financial Group – la troisième banque japonaise en termes d'actifs. Cette résolution, déposée par l'ONG japonaise Kiko Network et soutenue par plusieurs fonds nordiques, dont l'AP7 de la Suède et l'APA et le MP du Danemark, demandait à Mizuho d'inscrire dans ses statuts une disposition énonçant son engagement à divulguer un plan d'alignement de ses investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Bien que le Conseil de la société a recommandé à ses actionnaires de ne pas soutenir la résolution, faisant valoir qu'une révision de sa charte serait « inutile » étant donné que les risques environnementaux avaient déjà été intégrés à la stratégie et que l'information sur les initiatives environnementales est divulguée de façon proactive, la résolution a obtenu 34% de soutien.

Si ce score n'a pas suffi pour faire adopter la résolution, la pression induite par cette résolution avait incité la banque à annoncer en avril 2020 qu'elle cesserait de financer de nouveaux projets d'énergie au charbon et qu'elle mettrait fin à tous les prêts liés au charbon d'ici 2050. Au cours des cinq dernières années, Mizuho aurait notamment été l'un des trois principaux bailleurs de fonds dans le secteur du charbon et des mines²³.

LYXOR a soutenu cette première résolution climat au Japon au regard du renforcement de la transparence demandée sur la stratégie climat (financement des énergies fossiles, sortie du charbon).

²³ <https://www.reuters.com/article/us-climate-change-mizuho-coal-idUSKBN23TOVW>



Exemples de résolutions non-soutenues par LYXOR

Deutsche Bank



Chez Deutsche Bank, comme lors des assemblées générales de 2018 et 2019, l'actionnaire *Riebeck-Brauerei von 1862 AG* a déposé 5 résolutions en lien avec des enquêtes en cours sur des soupçons de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale. Celles-ci portaient sur différents sujets tels que la révocation du Président du Conseil de Surveillance, la révocation de deux autres membres du Conseil ainsi qu'une demande de motion de censure concernant les membres du Directoire. La dernière résolution proposait un amendement à la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, afin de baisser leur rémunération en lien avec la restructuration du groupe. Les enquêtes étant toujours en cours, LYXOR a voté contre ces résolutions externes qui ont obtenu entre 1 et 10% de soutien des actionnaires. Concernant la politique de rémunération du Conseil, celle-ci est en ligne avec les pratiques de marché en Allemagne et LYXOR a donc estimé que la proposition de l'actionnaire minoritaire sur le sujet ne présentait pas de réelles améliorations.

ERG SpA



A l'assemblée générale de la société italienne ERG SpA, la société San Quirico SpA, actionnaire de référence de la société avec plus de 62% du capital, a déposé une résolution afin d'introduire le droit de vote double pour les actionnaires ayant inscrit leurs titres au nominatif après une période de 24 mois. LYXOR, étant pour le respect du principe « une action, une voix », n'a pas voté en faveur de la résolution. Au regard du poids de San Quirico SpA au capital de la société et donc de son poids le jour de l'assemblée générale, la résolution a été adoptée à 79%.

Orange



Comme lors de l'assemblée générale de 2019, le FCPE Orange a déposé en 2020 quatre résolutions : une concernant un amendement à la résolution autorisant le Conseil d'administration à acheter ou transférer des actions de la Société ; une concernant une modification des statuts sur le cumul des mandats, une autre proposant un amendement à la résolution portant sur l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés ou de dirigeants mandataires sociaux ; et une proposant une augmentation de capital en numéraire réservée aux adhérents de plans d'épargne. Comme l'an dernier, les résolutions proposées cette année par le FCPE Orange n'ont pas été agréées par le Conseil d'administration d'Orange.

LYXOR a estimé que ces résolutions étaient similaires à celles proposées lors de l'assemblée générale de 2019 et que l'argumentaire de ces résolutions n'était pas suffisamment détaillé et ne justifiait donc pas un vote en faveur. En ce qui concerne le cumul de mandats, bien que des limites soient essentielles pour assurer la disponibilité des membres du Conseil, LYXOR a estimé que les limites fixées par le Code de Commerce étaient suffisantes. Ces résolutions ont obtenu environ 14% de soutien des actionnaires.

Kirin Holdings Co.



A l'assemblée générale du brasseur Kirin Holdings, l'actionnaire Franchise Partners dépose une résolution pour nommer deux administrateurs indépendants, estimant nécessaire un recentrage de la stratégie d'entreprise sur son cœur de métier et la cession des actifs non stratégiques tels que l'activité pharmaceutique. En réponse à cet actionnaire, le Conseil composé de huit membres en 2019 a proposé la nomination de quatre nouveaux membres indépendants, dont deux femmes et deux étrangers, alors que le Conseil n'en avait aucun précédemment. Les statuts de la société ne permettant que la présence de douze membres au Conseil, tous les candidats proposés ne pouvaient être soutenus. LYXOR a donc soutenu le renouvellement de sept membres du Conseil, quatre nouveaux membres indépendants proposés par la société et un candidat proposé par l'actionnaire pour son expertise en M&A, en tant qu'administrateur et sa participation à la création du code de gouvernance du Japon. En revanche, les deux candidats proposés par l'actionnaire n'ont obtenu que 35 % et 20% de soutien des actionnaires et n'ont donc pas été élus.



Sekisui House Ltd



Des actionnaires – dont des anciens dirigeants de la Sekisui House - ont déposé plusieurs résolutions à l'assemblée générale de la société japonaise. Leurs demandes portaient sur la nomination de onze administrateurs (sept indépendants et quatre non-indépendants) au Conseil suite à un scandale immobilier datant de 2017. Ces anciens dirigeants remettent en cause l'implication du management actuel et demandent la mise en place de mesures concernant l'audit et la conformité au sein du Conseil, ainsi que certaines pratiques ESG et la communication envers les parties prenantes. Les statuts de la société stipulant seulement un minimum d'administrateurs au Conseil, les onze candidats proposés auraient pu être nommés en plus des douze membres soumis au vote par le Conseil, ce qui aurait conduit à un total de vingt-trois membres. Cependant, LYXOR n'a soutenu que deux candidats indépendants, le premier pour son expérience en tant qu'administrateur et le second pour son expérience dans l'immobilier et en tant qu'administrateur et auditeur, afin de garder un nombre d'administrateurs raisonnable. Ces candidats n'ont finalement obtenu que 35% et 20% de soutien des actionnaires. Les neuf autres candidats non soutenus ont obtenu un soutien compris entre 2% et 13%.

Tohoku Electric Power Co.



Comme chaque année depuis 1992, l'association d'actionnaires "Dump Nuclear Power" a déposé plusieurs résolutions à l'assemblée générale de la société japonaise Tohoku Electric Power, demandant notamment la fin de l'activité nucléaire et l'interdiction de construire de nouvelles centrales. Ces résolutions demandaient de modifier les statuts de l'entreprise afin de prendre en compte le coût des centrales et leur sécurité, ainsi que les risques liés au nucléaire sur l'environnement, principalement par rapport aux déchets radioactifs. Selon LYXOR, le contenu de la résolution relève davantage de la stratégie de la société et donc d'une décision du Conseil et/ou des dirigeants exécutifs et ne devrait pas intervenir dans une modification statutaire. LYXOR n'a donc pas soutenu ces résolutions, qui ont obtenu, comme l'année précédente, un faible soutien des actionnaires d'environ 4%.

Climate Action 100+ : Oil & Gas

L'industrie pétrolière et gazière est l'une des plus importantes sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment en raison des émissions de méthane²⁴. Cependant, c'est aussi l'une des industries les plus avancées en termes de connaissances scientifiques, de compétences techniques, ainsi que de capacités économiques et financières qui peuvent conduire à la réalisation d'une transition énergétique vertueuse. La pression croissante des investisseurs et le dialogue constructif avec les dirigeants, principalement dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+, ont incité les grandes sociétés pétrolières européennes telles que Repsol, BP, Shell et Total à se fixer des ambitions climat à horizon 2050. L'Accord de Paris et le projet de loi européenne sur le climat, dans lequel l'Union Européenne a l'intention de transcrire dans la législation et la stratégie industrielle un objectif net zéro d'ici 2050, ont fait avancer les sociétés vers des solutions bas carbone.

Alors que les grandes pétrolières se fixent des « ambitions climatiques » avec des objectifs scientifiques quantitatifs et mesurables, à ce jour très peu se sont engagées auprès de l'initiative des Science Based Targets (SBTi) à définir des objectifs de décarbonisation de leurs activités, et aucune n'a encore soumis d'objectifs climatiques validés par l'initiative SBT. Cependant, l'initiative SBT a développé une méthodologie pour permettre aux sociétés pétrolières et gazières de définir des objectifs de décarbonisation basés sur la science et visant l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. La première version de cette méthodologie est actuellement publique et en cours de consultation. La version finale devrait être validée et publiée courant 2021²⁴.

Total : une résolution d'actionnaires sur le climat



Lors de l'assemblée générale de Total du 29 mai 2020, une coalition d'investisseurs a ajouté une résolution à l'ordre du jour, non agréée par le Conseil d'administration de la société. Cette résolution externe avait pour objectif de modifier les statuts de la société afin de renforcer la capacité du modèle d'affaires de Total à travailler à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Concrètement, la résolution demandait à Total de présenter un plan d'action à moyen et long terme avec des étapes intermédiaires et de préciser comment la société entend réduire ses émissions absolues de GES, y compris les émissions indirectes (Scope 3).

Le fait d'inscrire cette demande dans les statuts comportait des risques sur le plan juridique et financier, dans le cas où Total n'atteindrait pas les objectifs fixés. Ceci pourrait créer un déséquilibre entre Total et certains de ces concurrents, parfois moins avancés sur les sujets climatiques.

Pré assemblée générale, dans une déclaration conjointe avec les investisseurs membres du Climate Action 100+, Total a pris l'engagement d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 pour l'ensemble de ses activités, depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques vendus à ses clients (scope 1+2+3) sur ses activités en Europe.

LYXOR a décidé de s'abstenir sur la résolution externe afin d'une part d'envoyer un message au Conseil d'administration sur l'importance de la transition à mener par Total et d'autre part de soutenir les progrès significatifs menés par Total. En effet, bien que les objectifs annoncés concernent uniquement l'Europe, LYXOR a estimé qu'il s'agissait d'un progrès de la part de la société, qui ne justifiait pas un changement de statuts et les conséquences qui en découlent.

Le cas Total démontre que la transition énergétique est un processus à long terme, particulièrement pour les sociétés pétrolières. Les entreprises ont besoin de l'appui et du soutien de leurs actionnaires pour parvenir à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

²⁴ <https://sciencebasedtargets.org/sectors/oil-and-gas>

Votes dérogeant à la politique de vote

Dans certains cas, LYXOR peut déroger à l'application de sa politique de vote, notamment après avoir dialogué avec l'entreprise. En 2020, LYXOR a ainsi dérogé à l'application de sa politique de vote dans huit cas. Ces dérogations concernaient les sujets présentés ci-dessous.



Diversité

À la suite d'un dialogue avec les représentants des sociétés, LYXOR a soutenu dans certains cas spécifiques la réélection de membres du Conseil, notamment grâce à l'évolution positive de la diversité du Conseil. Quelques exemples ci-dessous permettent d'illustrer certains cas :

Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA (BBVA)



Au regard de l'évolution positive du nombre de femmes au Conseil d'administration sur les trois dernières années (27% à 33% en 2020), LYXOR a soutenu le renouvellement du mandat d'un membre du comité de nomination de la banque espagnole BBVA, malgré un seuil en dessous des 40% recommandé par LYXOR.

Merlin Properties



LYXOR a également voté en faveur du renouvellement d'un membre du Conseil d'administration chez Merlin Properties, compte tenu de l'évolution positive du nombre de femmes au Conseil au cours des trois dernières années, passant de 31% à 36%.

Telefonica



En raison de l'évolution positive du niveau de féminisation du Conseil de Telefonica, passant de 11% en 2016 à 29% en 2020, LYXOR a soutenu le renouvellement d'un membre du comité de nomination de la société.





Comité d'audit indépendant

La composition des comités spécialisés du Conseil (comité d'audit, de nomination, de rémunération) relève de la décision du Conseil et non des actionnaires. Cependant, LYXOR attend de ces comités qu'ils soient suffisamment indépendants et peut donc parfois s'opposer au renouvellement de certains membres au regard de leur non-indépendance et de leur appartenance à l'un ou l'autre de ces comités spécialisés. En revanche, grâce au dialogue avec les sociétés, LYXOR peut parfois mieux appréhender la composition de ces comités post assemblée générale, et à ce titre, voter favorablement au renouvellement de membres. Les sociétés suivantes ont ainsi été concernées par des dérogations :

Kering



LYXOR a dérogé à sa politique de vote sur plusieurs résolutions à l'assemblée générale de la société française du secteur du luxe, Kering, à la suite d'une discussion avec la société. Concernant la composition du comité d'audit, Kering s'est engagé à ce que celle-ci soit revue immédiatement après l'assemblée générale et que son Président actuel, atteint par la limite d'ancienneté de douze ans pour être considéré comme indépendant, soit remplacé par un membre du Conseil indépendant. A ce titre, LYXOR a soutenu le renouvellement du mandat de ce membre.

Par ailleurs, LYXOR a également soutenu la résolution proposant une modification des statuts de Kering permettant d'abaisser le nombre minimal d'actions à détenir par les membres du Conseil (de 500 à 50 actions) alors même que LYXOR recommande que ces membres investissent à titre personnel en actions de la société afin d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires.

Compte tenu de la performance de l'action Kering sur les dix dernières années, il paraissait pertinent de baisser ce seuil de détention. En effet, dans les conditions existantes, un nouvel administrateur aurait eu à investir un minimum d'environ 263 000€ (au cours de 525,90€) alors que la rémunération moyenne des administrateurs sur l'exercice 2019 était d'environ 65 000€.

Total



LYXOR a également dérogé à sa politique de vote à l'assemblée générale de la société française Total SE, concernant le renouvellement de l'administratrice référente. Cette membre du Conseil ayant atteint 12 ans d'ancienneté, elle ne pouvait plus être considérée comme indépendante. Lors d'une discussion avec la société, il a été précisé qu'une nouvelle administratrice référente serait nommée afin de garantir l'indépendance de cette fonction. LYXOR a donc soutenu son renouvellement comme membre du Conseil.



Plans d'options ou d'actions gratuites

Les plans d'incitation indexés sur les actions devraient toujours être soumis à des conditions de performance détaillées et exigeantes, mesurées sur une longue période et la dilution de ces plans devrait rester raisonnable. LYXOR analyse les résolutions portant sur l'attribution d'actions gratuites ou de plans de stock-options dans le détail et peut voter en faveur de certaines résolutions malgré les limites fixées dans sa politique de vote.

SCOR SE



LYXOR a dérogé à sa politique de vote à l'assemblée générale de l'assureur français SCOR sur deux résolutions concernant l'attribution d'actions gratuites en faveur des membres du personnel salarié et des dirigeants-mandataires sociaux, ainsi que le plafond global des augmentations de capital. Sur ces deux résolutions, le seuil soumis au vote étant juste au-dessus du plafond fixé. LYXOR a donc voté en faveur de ces résolutions.

Gestion des conflits d'intérêts

En 2020, LYXOR International Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre des votes effectués.

Le détail des votes de LYXOR International Asset Management est disponible sur le site internet de LYXOR <https://www.LYXOR.com/investissement-socialement-responsable>

Liste des fonds ayant exercé leurs droits de vote en 2020²⁵

ComStage DAX® UCITS ETF

ComStage DivDAX® UCITS ETF

ComStage EURO STOXX® Select Dividend 30 UCITS ETF

ComStage F.A.Z. Index UCITS ETF

ComStage MDAX® UCITS ETF

ComStage NYSE Arca Gold BUGS UCITS ETF

ComStage PSI 20® UCITS ETF

ComStage SDAX® UCITS ETF

Europa One R

Garant Dynamic

Lyxor MSCI EMU GROWTH (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI EMU VALUE (DR) UCITS ETF

Lyxor ETF CAC MID 60 (DR)

Lyxor ETF FTSE EUROPE MINI VARIANCE (DR)

Lyxor ETF MSCI EMU Small CAP (DR)

Lyxor JAPAN (TOPIX) (DR) - Master

Lyxor JPX-NIKKEI 400 (DR) - Master

Lyxor BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF

Lyxor Core EURO STOXX 300 (DR)

Lyxor Core EURO STOXX 50 (DR)

Lyxor Core Morningstar US (DR) UCITS ETF

Lyxor Core MSCI World (DR) UCITS ETF

Lyxor Core STOXX Europe 600 (DR)

Lyxor DAX (DR) UCITS ETF

Lyxor ETF Core MSCI Japan (DR) - Master

Lyxor ETF MSCI EMU (DR) - Master

Lyxor EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF – Master

Lyxor EURO STOXX Banks (DR) UCITS ETF

Lyxor FTSE Italia Mid Cap PIR (DR) UCITS ETF

Lyxor Global Gender Equality (DR) UCITS ETF

Lyxor IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Lyxor INDEX FUND EURO

Lyxor Italia Equity PIR UCITS ETF

Lyxor MSCI Digital Economy ESG Filtered (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI Disruptive Technology ESG Filtered (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI EMU ESG Trend Leaders (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI Europe (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI Europe Climate Change (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI Europe ESG Leaders (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI Future Mobility ESG Filtered (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI Millennials ESG Filtered (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI Smart Cities ESG Filtered (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI USA ESG Trend Leaders (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI World Catholic Principles ESG (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI World Climate Change (DR) UCITS ETF

Lyxor MSCI World ESG Trend Leaders (DR) UCITS ETF

Lyxor PEA PME (DR) UCITS ETF

Lyxor S&P 500 Paris-Aligned Climate (EU PAB) (DR) UCITS ETF

Lyxor S&P Europe Paris-Aligned Climate (EU PAB) (DR) UCITS ETF

Lyxor S&P Eurozone Paris-Aligned Climate (EU PAB) (DR) UCITS ETF

Lyxor S&P Global Developed Paris-Aligned Climate (EU PAB) (DR) UCITS ETF

Lyxor World Water (DR) UCITS ETF

Soc Gen Protection Permanente

SODIUM I

²⁵ Certains des fonds Comstage mentionnés ont depuis été fusionnés à des fonds LYXOR. Pour plus de détails, se référer au site <http://lyxoretf.fr/>

Détails des assemblées générales concernées par à minima une opposition ou une abstention de LYXOR International Asset Management

Société	Date
Aareal Bank AG	27-May
Accor SA	30-Jun
Acea SpA	29-May
Acerinox SA	21-Oct
ACS Actividades de Construcción y Servicios SA	07-May
adidas AG	11-Aug
Aedifica SA	08-Jun
AEGON NV	15-May
Aeroporto Guglielmo Marconi di Bologna SpA	30-Apr
AeroVironment, Inc.	25-Sep
ageas SA/NV	20-May
Airbus SE	16-Apr
AIXTRON SE	20-May
Amadeus FiRe AG	17-Jun
Amadeus IT Group SA	17-Jun
American Water Works Company, Inc.	13-May
Anheuser-Busch InBev SA/NV	03-Jun
Anima Holding SpA	31-Mar
Aquafil SpA	18-Jun
ArcelorMittal SA	13-Jun
argenx SE	12-May
Arnoldo Mondadori Editore SpA	22-Apr
Aroundtown SA	06-May
Aroundtown SA	24-Jun
Ascopiave SpA	29-May
ASTM SpA	12-Feb
ASTM SpA	25-May
Autogrill SpA	21-May
Avio SpA	06-May
AXA SA	30-Jun
Ball Corporation	29-Apr
Banca Farmafactoring SpA	02-Apr
Banca IFIS SpA	23-Apr
Banca Mediolanum SpA	16-Apr
Banca Monte dei Paschi di Siena SpA	18-May
Banca Popolare di Sondrio SCRL	11-Jun
Banca Sistema SpA	23-Apr
Banco BPM SpA	04-Apr
Banco Comercial Portugues SA	20-May
Bankia SA	27-Mar

Société	Date
BasicNet SpA	09-Apr
BasicNet SpA	26-Jun
Bayer AG	28-Apr
Bayerische Motoren Werke AG	14-May
Bechtle AG	27-May
Befesa SA	18-Jun
Beiersdorf AG	29-Apr
Bertrandt AG	19-Feb
Biesse SpA	21-Apr
Bigben Interactive SA	30-Jul
Bilfinger SE	24-Jun
Borussia Dortmund GmbH & Co. KGaA	19-Nov
Bouygues SA	23-Apr
Brembo SpA	23-Apr
Brenntag AG	10-Jun
Brunello Cucinelli SpA	21-May
Cairo Communication SpA	06-May
CaixaBank SA	21-May
Capgemini SE	20-May
Carel Industries SpA	20-Apr
Carlisle Companies Incorporated	06-May
Carrefour SA	29-May
CECONOMY AG	12-Feb
Cellnex Telecom SA	20-Jul
Cementir Holding NV	20-Apr
CenterPoint Energy, Inc.	24-Apr
Cerved Group SpA	20-May
Chargeurs SA	28-Apr
Claranova SA	29-Jul
Claranova SA	17-Dec
Coeur Mining, Inc.	12-May
Cofinimmo SA	13-May
Coima Res SpA	11-Jun
Compania de Minas Buenaventura SAA	15-Jul
CORESTATE Capital Holding SA	05-Jun
CoStar Group, Inc.	03-Jun
Covestro AG	30-Jul
Credit Agricole SA	13-May
Credito Emiliano SpA	30-Apr
Credito Valtellinese SpA	24-Apr

Société	Date
Crossject SA	25-Jun
CTT - Correios de Portugal, SA	29-Apr
Dai-ichi Life Holdings, Inc.	22-Jun
Daimler AG	08-Jul
Danone SA	26-Jun
Dassault Systemes SA	26-May
Datalogic SpA	04-Jun
DBV Technologies SA	20-Apr
DeA Capital SpA	20-Apr
Delivery Hero SE	18-Jun
De'Longhi SpA	22-Apr
Designer Brands Inc.	14-Jul
Deutsche Bank AG	20-May
Deutsche Boerse AG	19-May
Deutsche EuroShop AG	16-Jun
Deutsche Pfandbriefbank AG	28-May
Deutsche Post AG	27-Aug
Deutsche Telekom AG	19-Jun
Deutsche Wohnen SE	05-Jun
DIC Asset AG	08-Jul
Digital Bros SpA	28-Oct
doValue SpA	26-May
E.ON SE	28-May
Eckert & Ziegler Strahlen- und Medizintechnik AG	10-Jun
EDP-Energias de Portugal SA	16-Apr
Ekinops SA	28-May
Elica SpA	28-Apr
Elmos Semiconductor AG	22-May
ENAV SpA	21-May
Encavis AG	13-May
ENCE Energia y Celulosa, SA	30-Mar
Enel SpA	14-May
Eni SpA	13-May
EOS Imaging SA	30-Jun
ERG SpA	21-Apr
Erste Group Bank AG	10-Nov
Esprinet SpA	25-May
EssilorLuxottica SA	25-Jun
Eurotech SpA	28-Apr
Falck Renewables SpA	07-May
FAST RETAILING CO., LTD.	26-Nov
Ferrovial SA	16-Apr
Fiera Milano SpA	20-Apr
Fiera Milano SpA	02-Oct
Fincantieri SpA	09-Jun
FincoBank SpA	28-Apr

Société	Date
Garofalo Health Care SpA	29-Apr
Genfit SA	30-Jun
Gensight Biologics SA	29-Apr
Gruppo MutuiOnline SpA	28-May
Hecla Mining Company	21-May
HelloFresh SE	30-Jun
Henkel AG & Co. KGaA	17-Jun
Hermes International SCA	24-Apr
HUGO BOSS AG	27-May
Hypoport SE	09-Jun
I.M.A. Industria Macchine Automatiche SpA	10-Jun
I.M.A. Industria Macchine Automatiche SpA	27-Oct
Illimity Bank SpA	22-Apr
Immobiliare Grande Distribuzione SpA	11-Jun
Infineon Technologies AG	20-Feb
Infrastrutture Wireless Italiane SpA	20-Mar
Infrastrutture Wireless Italiane SpA	28-Jul
Interpump Group SpA	30-Apr
Intesa Sanpaolo SpA	27-Apr
ISRA VISION AG	14-May
Italmobiliare SpA	21-Apr
Juventus Football Club SpA	15-Oct
JXTG Holdings, Inc.	25-Jun
K+S AG	10-Jun
KBC Group SA/NV	07-May
Kirin Holdings Co., Ltd.	27-Mar
Leidos Holdings, Inc.	01-May
LEONI AG	23-Jul
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	30-Jun
Maire Tecnimont SpA	30-Apr
ManpowerGroup, Inc.	08-May
MARR SpA	28-Apr
Masco Corporation	12-May
Masmovil Ibercom SA	08-Jul
Mauna Kea Technologies SA	02-Jul
Mediaset SpA	10-Jan
Mediaset SpA	26-Jun
MERLIN Properties SOCIMI SA	16-Jun
Metso Oyj	16-Jun
Microsoft Corporation	02-Dec
Mitsubishi Estate Co., Ltd.	26-Jun
Mizuho Financial Group, Inc.	25-Jun
Mondo TV SpA	13-May
MorphoSys AG	27-May
Mota-Engil SGPS SA	18-Jun
Natixis SA	20-May

Société	Date
New York Community Bancorp, Inc.	03-Jun
Nitto Denko Corp.	19-Jun
Nomura Holdings, Inc.	23-Jun
Nordex SE	26-May
NORMA Group SE	30-Jun
NOS SGPS SA	19-Jun
Novabase SGPS SA	12-May
Novacyt SAS	29-Sep
Orange SA	19-May
ORIX Corp.	26-Jun
OVS SpA	09-Jul
PATRIZIA AG	01-Jul
Peugeot SA	25-Jun
Pfeiffer Vacuum Technology AG	20-May
Piaggio & C SpA	22-Apr
Plantronics, Inc.	27-Jul
Plastiques du Val de Loire SA	31-Mar
Poxel SA	24-Jun
PPL Corporation	13-May
QIAGEN NV	30-Jun
Quantum Genomics SA	16-Jul
Rai Way SpA	24-Jun
Raiffeisen Bank International AG	20-Oct
Raytheon Technologies Corporation	27-Apr
RCS MediaGroup SpA	29-Apr
Reno de Medici SpA	29-Apr
Repay Holdings Corporation	05-Aug
Reply SpA	21-Apr
Retelit SpA	24-Jun
Rheinmetall AG	19-May
RIB Software SE	26-Jun
RWE AG	26-Jun
S&T AG	16-Jun
SAES Getters SpA	21-Apr
SAF-HOLLAND SA	20-May
SAF-HOLLAND SA	20-May
Safilo Group SpA	28-Apr
Safran SA	28-May
Salini Impregilo SpA	04-May
Salzgitter AG	08-Jul
Sanlorenzo SpA	21-Apr
Sanlorenzo SpA	31-Aug
SAP SE	20-May
Saras SpA	22-May
Scout24 AG	18-Jun
Sekisui House, Ltd.	23-Apr

Société	Date
SeSa SpA	28-Aug
Shop Apotheke Europe NV	30-Apr
Siemens AG	05-Feb
SMA Solar Technology AG	04-Jun
Societa Cattolica di Assicurazioni SC	26-Jun
Sodexo SA	21-Jan
SOL SpA	15-May
Solocal Group	24-Jul
Solutions 30 SE	26-Jun
Suedzucker AG	16-Jul
Sumitomo Mitsui Financial Group, Inc.	26-Jun
Sumitomo Mitsui Trust Holdings, Inc.	26-Jun
TAISEI Corp.	24-Jun
Takeda Pharmaceutical Co., Ltd.	24-Jun
TAKKT AG	07-Jul
Tamburi Investment Partners SpA	29-Apr
Technogym SpA	23-Apr
Telefonica SA	11-Jun
Thales SA	06-May
The AES Corporation	23-Apr
Tinexta SpA	28-Apr
Tobu Railway Co., Ltd.	23-Jun
Tod's SpA	03-Jun
Tohoku Electric Power Co., Inc.	25-Jun
Toray Industries, Inc.	23-Jun
Total SA	29-May
Trevi-Finanziaria Industriale SpA	30-Dec
Umicore	30-Apr
UniCredit SpA	09-Apr
Unieuro SpA	12-Jun
Unieuro SpA	17-Dec
Unione di Banche Italiane SpA	08-Apr
UnipolSai Assicurazioni SpA	29-Apr
Viscofan SA	23-Apr
Vivendi SA	20-Apr
Volkswagen AG	30-Sep
Vornado Realty Trust	14-May
Vossloh AG	27-May
Wacker Neuson SE	30-Jun
WashTec AG	28-Jul
Wienerberger AG	05-May
Xilam Animation SA	10-Jun
Zignago Vetro SpA	28-Apr
Zions Bancorporation, N.A.	01-May
zooplus AG	25-Jun

Liste des sociétés pour lesquelles LYXOR International Asset Management a exprimé un vote d'opposition ou d'abstention en raison de considérations climatiques

Quitus / Décharge au Conseil		
	Bayer AG	Allemagne
	Befesa SA	Luxembourg
	Bilfinger SE	Allemagne
	Brenntag AG	Allemagne
	Covestro AG	Allemagne
	Encavis AG	Allemagne
	LEONI AG	Allemagne
	NORMA Group SE	Allemagne
	Pfeiffer Vacuum Technology AG	Allemagne
	Suedzucker AG	Allemagne
	Umicore	Belgique
	Volkswagen AG	Allemagne
	Vossloh AG	Allemagne
	WashTec AG	Allemagne
	Wienerberger AG	Autriche
Election au Conseil		
	American Water Works Company, Inc.	Etats-Unis
	Brenntag AG	Allemagne
	Cœur Mining, Inc.	Etats-Unis
	CoStar Group, Inc.	Etats-Unis
	Covestro AG	Allemagne
	Hecla Mining Company	Etats-Unis
	Umicore	Belgique
Résolutions d'actionnaires		
	Tohoku Electric Power Co, Inc.	Japon
	Total	France



LYXOR

Asset Management

GROUPE SOCIETE GENERALE

Le présent document est élaboré à titre informatif uniquement. Les informations qu'il contient ne sauraient être considérées comme étant de nature contractuelle et ne sont pas destinées à être utilisées à des fins de conseil en investissement. LYXOR International Asset Management SAS décline toute responsabilité concernant les décisions prises sur la base du présent document.

LYXOR International Asset Management ne saurait être tenu pour responsable du non-exercice ou de l'exercice partiel des droits de vote du fait, notamment, de retards, négligences ou défaillances de prestataires externes à LYXOR intervenus dans la mise à disposition ou la transmission des informations et documents nécessaires pour que LYXOR exerce ces droits de vote.

LYXOR International Asset Management se réserve le droit d'actualiser le présent document à tout moment.

Lyxor International Asset Management
Tours Société Générale
17, cours Valmy 92987 Paris – La Défense Cedex France
www.lyxor.com – solutions@lyxor.com

Lyxor International Asset Management – SAS au capital de 72 059 696 euros – RCS Nanterre No 419 223 375
Régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) – Copyright Mars 2021 – LYXOR AM. Tous droits réservés